



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018

Le cinq février deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le trente janvier 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Josiane CURT, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, Esman ERGUL, Marie Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Nathalie LAISSUS, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Philippe PERRIER, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :

Jean MARTINATO qui a donné pouvoir à Pierre POINTET
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ

Le quorum étant atteint (30 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N° 1-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Débat d'orientation budgétaire 2018 – Ville	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET	

Dans un **contexte général mouvant et contraignant**, nous poursuivrons en 2018 nos efforts pour **consolider nos équilibres financiers**, au travers des objectifs suivants :

- des taux d'imposition stables sur le mandat, afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens,
- le maintien d'une épargne satisfaisante, grâce à un train de vie adapté,
- un niveau d'investissement cohérent,
- un désendettement de -4 M€ sur le mandat, pour gagner en marge de manœuvre.

La capacité d'action que nous garantit cette bonne gestion nous permet :

- de **garantir le maintien et la qualité de nos services publics.**
- d'**investir pour faire d'Albertville une ville attractive, solidaire et innovante.**

2018 sera une année importante pour la réalisation des **grands projets de notre plan pluriannuel d'investissement (PPI)**.

- Nous lancerons en effet la **1^{ère} phase de construction de notre réseau de chaleur**, avec un crédit de paiement de **12,7 M€ HT** sur le budget annexe dédié.
- Nous prévoyons aussi **7,6 M€ de dépenses d'équipement pour le budget principal**, avec notamment les projets suivants :
 - la 2^{ème} tranche des travaux de rénovation des réseaux de la **rue de la République**, ainsi que de son aménagement,
 - la construction de la **maison de l'enfance** au stade Baneton, du **nouveau restaurant scolaire** de Saint-Sigismond, du **point relais de la Caisse d'Allocations Familiales** en prolongement de notre centre socio-culturel au centre ville,
 - la **rénovation de notre patrimoine culturel remarquable** : la modernisation du musée de Conflans et l'achèvement de la restauration du clocher de l'église Saint-Grat,
 - les travaux du réseau de **vidéoprotection** et la poursuite du programme de **sécurisation de nos écoles**,
 - l'étude du schéma routier pour l'amélioration de la **desserte de notre hôpital**.

La signature de notre **plan de rénovation urbaine** est également envisagée d'ici cet été 2018, dans le cadre de notre contrat de ville.

* * *

Cet effort significatif d'équipement n'est rendu possible que grâce :

- aux **financements externes de partenaires toujours plus nombreux**, tant publics que privés,
- aux **effets de levier d'une synergie croissante avec notre agglomération**, notamment dans le cadre des transferts de compétence ou de la mutualisation des services, et plus largement à une véritable **co-construction de notre offre de services et d'actions pour le développement du territoire**.

* * *

Le contexte général dans lequel nous élaborons nos stratégies budgétaires et fiscales sera avant tout marqué cette année par les éléments majeurs suivants, qui impacteront directement nos équilibres financiers :

- la **réforme de la taxe d'habitation**, introduite par la loi de finances pour 2018¹, qui devrait conduire à une **dispense de paiement** de cette taxe pour **environ 80 % des contribuables d'ici 2020**, dont 30 % dès 2018. Son impact est estimé au niveau national à 3 Mrds € en 2018 et 10 Mrds € en 2020.

Le gouvernement annonce la **compensation intégrale par l'État** de l'impact financier de cette mesure pour les collectivités en 2018, sans que nous n'en connaissions encore les modalités, avec le lancement en parallèle d'études pour une réforme plus vaste de la fiscalité locale. Nous retenons donc à ce stade l'**hypothèse d'une stricte neutralité budgétaire** de cette mesure fiscale pour notre commune,

- La **dotation globale de fonctionnement est stabilisée** pour le bloc communal, après une longue période de baisse, et la répartition entre ses différentes dotations devrait **nous être plutôt favorable**, puisque notre commune est **éligible à la DSU**. Nous retenons donc l'**hypothèse d'une parfaite stabilité** de notre DGF.
- Un **nouvel encadrement des dépenses des collectivités** est introduit par la loi² de programmation des finances publiques. Ces entités devront s'engager à maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à **+1,2 % par an, inflation comprise** (soit +0,2 % hors inflation), sur toute la période 2018-2022. Nous ne faisons toutefois pas partie des 340 plus grosses collectivités concernées par la contractualisation avec l'État sur le respect de cet objectif³.
- Cet encadrement des dépenses vise à assurer les **13 Mrds € d'effort de désendettement supplémentaire** qui est **demandé aux collectivités en 2022**. La capacité de désendettement des 340 plus grosses collectivités sus-visées est plafonné à cet effet à 12 ans d'épargne brute².

1 Loi de finances n°2017-1837 du 30 décembre 2017.

2 Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022, art.8.

3 Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, art.29, pour les collectivités dont DRF 2016 sont supérieures à 60 M€.

Quant à l'**extension des compétences** exercé par notre communauté d'agglomération **Arlysère**, elle va influencer essentiellement cette année sur notre périmètre d'intervention, plutôt que sur nos finances. En effet, la **gestion de la production et distribution d'eau potable**, qui lui est transférée de manière effective depuis le 1^{er} janvier, concerne un budget annexe qui s'équilibre par le seul prix de vente aux usagers.

* * *

Dans le cadre de l'élaboration de notre budget primitif 2018 (que je vous soumettrai le 19 mars prochain), je vais maintenant vous présenter en détail :

- nos orientations générales,
- les engagements pluriannuels que nous envisageons,
- ainsi que la structure et la gestion de notre dette⁴.

La commission des finances, qui s'est réunie le 29 janvier dernier, a examiné ces orientations budgétaires pour 2018.

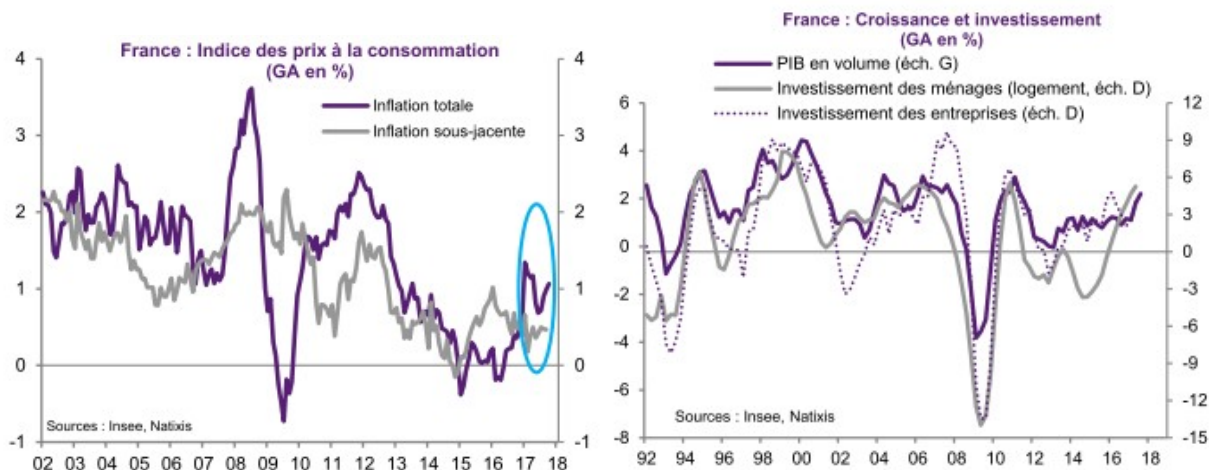
1. Un environnement général une nouvelle fois significativement remanié

1.1. La situation macroéconomique et sociale :

Voici quelques éléments clés du contexte général dans lequel a été élaboré la loi de finances initiale pour 2018 (LFI 2018), avec notamment une hypothèse d'**inflation de 1,0 % et une croissance du PIB qui se maintiendrait à 1,8 %** :

Principaux indicateurs économiques	2015 estimé	2016 estimé	2017 estimé	Prévisions 2018
Taux de croissance du PIB	1,1%	1,0%	1,8%	1,8%
Inflation (LFI 2018)	0,1%	0,2%	1,0%	1,0%
Taux de chômage	10%	9,9%	9,7%	

Source : Caisse d'Epargne



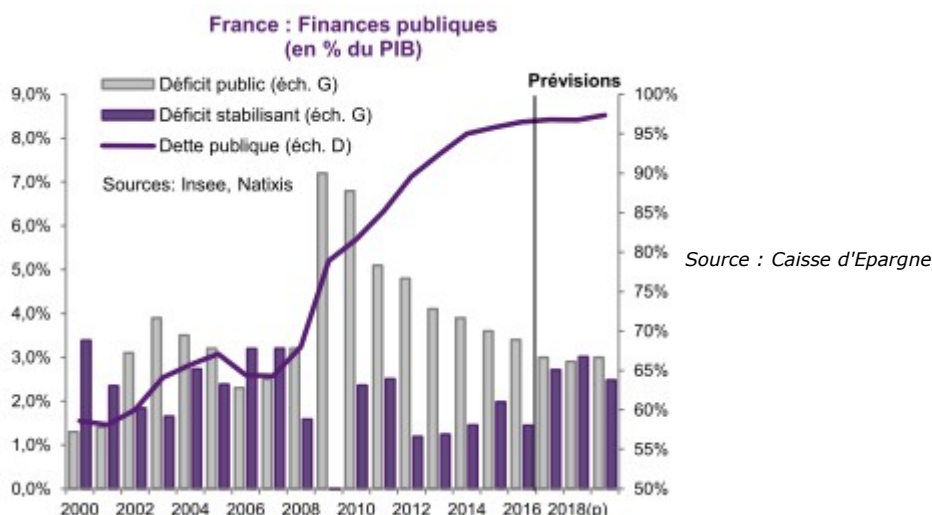
Source : Caisse d'Epargne

Les conditions de crédit se sont resserrées en 2017 pour les ménages et les entreprises. **Les conditions de financement ne devraient toutefois pas être un frein pour la conduite de nos projets d'investissement.** Nous avons eu accès à de nombreuses offres de prêts à taux 0 % ou bonifiés en 2016-2017 par la Caisse des Dépôts et Consignations.

* * *

Selon les dernières statistiques publiées, le redressement des finances publiques aura été meilleur en 2017 que celui qui était projeté (déficit de 2,9 % du PIB et non 3,0%) :

⁴ Art.L.2312-1 du CGCT modifié par les articles 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).



Le gouvernement s'est fixé comme objectif entre 2018 et 2022 de **réduire simultanément le niveau des dépenses publiques (-3 points du PIB) et le taux de prélèvements obligatoires (-1 point du PIB), afin d'abaisser le déficit public (-2 points du PIB) et la dette (-5 points du PIB).**

Il **associe les collectivités** à la réalisation de ces objectifs au travers d'une trajectoire imposée de leurs dépenses et recettes dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
En Mds€	3,3	3,4	4,8	8,6	16	21,4

Source : Caisse d'Épargne

1.2. Une Loi de finances qui reconduit les 3 axes traditionnels de la politique gouvernementale pour les communes : contribution au désendettement national, hausse de la péréquation horizontale, des aides financières à l'investissement public local

Comme sus-indiqué, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 organise une nouvelle étape de la **contribution des collectivités locales aux objectifs de réduction du déficit public national.**

Lors de nos travaux de préparation budgétaire, il nous faut toutefois toujours **composer avec l'absence d'informations** détaillées de la part des services de l'État **quant aux impacts précis** des mesures des lois de finances et de programmation **pour notre commune.**

L'application de leurs dispositions générales donne en effet lieu à de grandes disparités entre collectivités, selon :

- leurs potentiels fiscal et financier,
- les dotations auxquelles elles peuvent prétendre,
- l'évolution du paysage intercommunal, tant local que national,
- l'évolution intrinsèque de la situation de chaque commune au regard des critères retenus annuellement.

Nos hypothèses budgétaires en matière de bases fiscales et de dotations de l'État **devront donc être amendées au fur et à mesure de leurs notifications en cours d'année,** ce qui nous oblige à la plus grande prudence.

1.2.1. Dégrèvement progressif de la TH pour 86 % de nos contribuables d'ici 2020 :

La loi de finances pour 2018 (art.5) instaure un nouveau **dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale sur la période 2018-2020, qui devrait bénéficier à environ 80 % des contribuables** en fin de période. 17 millions de foyers

seraient concernés d'ici 2020, soit 5 millions de nouveaux exonérés.

Le taux de dégrèvement est **progressif** : 30 % en 2018 - 65 % en 2019 et 100 % en 2020 pour les foyers concernés⁵.

La cotisation à la TH sera en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent ces limites, dans l'attente d'une **possible réforme globale de la fiscalité locale**.

Rappelons en effet que ce nouveau dégrèvement est présenté par le gouvernement comme une mesure visant à « redonner 10 Mrds € de pouvoir d'achat » aux Français, tout en « supprimant » une taxe « injuste »

* * *

L'État s'est par ailleurs engagé à prendre en charge en 2018 le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des taux et abattements en vigueur en 2017.

Chaque commune demeurerait ainsi libre de fixer son taux d'imposition à la TH et ses propres quotités d'abattement, tout en bénéficiant de la dynamique de ses bases imposables résiduelles.

Les modalités de cette compensation sont cependant toujours en discussion.

Quant à l'avenir de l'impact de cette mesure sur nos équilibres financiers, il nous faudra attendre de connaître la teneur de la prochaine réforme annoncée de la fiscalité locale, tout en sachant que le Conseil constitutionnel a indiqué qu'il serait attentif dans ce cadre au sort des foyers qui demeureraient assujettis, ainsi qu'à la permanence de l'autonomie financière des communes.

* * *

En l'absence d'information sur les simulations réalisées par l'État, nous pouvons nous référer aux travaux d'analyse du Sénat, publiés en fin d'année 2017. Ils font apparaître qu'**Albertville** enregistrerait en 2020 :

- **65 % de nouveaux foyers exonérés**,
- ce qui porterait à **86 % sa part de foyers exonérés**, un ratio bien supérieur au 80 % d'impact moyen national annoncé par le gouvernement,
- une **perte de produit de 2,741 M€**,
- soit **88 % du produit de TH perçu en 2017**.

Ces évaluations sont cohérentes avec les données fiscales des rôles d'imposition, ainsi qu'avec les derniers indicateurs socio-économiques de la CAF, qui font état :

- d'une population albertvilloise vieillissante,
- dont le taux de chômage est élevé (16 % contre 9 % en Savoie),
- qui comprend une part relative d'ouvriers et d'employés plus élevée (29 % contre 19 % en Savoie).
- dont le taux de pauvreté est également sensiblement plus élevé (19 % contre 10 % en Savoie), ce qui se traduit notamment par notre participation à la politique de la ville.

Nous avons retenu par défaut le **principe d'une stricte neutralité de cette mesure pour les ressources du budget communal 2018** (cf. infra § 2.1.1).

1.2.2. Une DGF stabilisée mais des variables d'ajustement plus nombreuses et en baisse :

La réforme de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF), principale contribution de l'État au fonctionnement des collectivités locales, représente 27,05 Mrds € en 2018 contre 30,86 Mrds € en 2017, soit une nouvelle réfaction de 3,8 Mrds €, mais qui ne concernera que les régions (qui récupèrent une fraction de TVA équivalente).

La DGF est donc **maintenue à l'identique pour le bloc communal en 2018**, avec une baisse de sa part forfaitaire qui alimente la hausse de ses parts de péréquation.

Dans ce contexte, et dans l'attente de sa notification, nous retenons l'**hypothèse d'une stricte neutralité de l'évolution globale de notre DGF en 2018, à 2,879 M€**.

* * *

Notre dotation forfaitaire de DGF pourrait s'élever à 2,040 M€ en 2018, contre 2,079 M€ en 2017, sous les hypothèses suivantes :

⁵ Cette mesure bénéficiera aux personnes qui gagnent jusqu'à environ 30 000 € par an pour un célibataire (27 000 € de revenu fiscal de référence - RFr) et jusqu'à environ 47 800 € pour une couple sans enfant (43 000 € de Rfr). Ce plafond sera majoré de 6 000 à 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

- Albertville, qui devrait demeurer en-deçà du seuil des 20 000 habitants DGF⁶, avec une population quasi invariante, devrait voir sa « dotation de base - population » stabilisée à 1,884 M€,
 - Le complément de garantie, qui représente 1,483 M€, est gelé depuis 2014,
 - Le mécanisme d'écêtement (qui permet le financement de l'augmentation de la DSU-DSR) est plafonné⁷. La contribution d'Albertville pourrait donc être écâtée au maximum de 252 K€. Par défaut et par simplification, nous retenons un montant inchangé, soit 225 K€.
 - Le prélèvement sur la dotation forfaitaire, appelé « contribution au redressement des comptes publics », permet à l'Etat de financer les augmentations de dotations de péréquation. Par défaut et par simplification, nous retenons un montant augmenté de ce que nous espérons recevoir en complément de DSU (cf. infra § 1.2.3), soit 40 K€. Cette ponction s'établit donc à 1,202 M€⁸.
- Cette dernière hypothèse gèle le montant global attendu de la DGF pour Albertville, parts forfaitaire et de péréquation cumulées.

Les **dotations et allocations de compensation fiscale servent de variables d'ajustement** pour financer les autres mesures en faveur des collectivités territoriales (notamment la péréquation) et stabiliser la contribution de l'Etat à leur fonctionnement pour 2018. Elles sont en **diminution globale de 9 %**.

Sont notamment concernés pour notre commune, dans l'attente des notifications par l'Etat :

- la compensation des exonérations fiscales de TH et foncier, qui pourrait passer de 562 K€ en 2017 à 510 K€,
- la compensation du nouveau dégrèvement d'office de TH. de l'exonération de taxe d'habitation, que nous évaluons par défaut à 822 K€ (cf. infra § 2.1.1),
- la dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle (DUCSTP), est supprimée. Elle était pour nous de 11 K€ en 2017,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), fait partie pour la 1ère fois des variables d'ajustement, mais est augmentée de 32 M€ pour le bloc communal pour compenser la disparition de la DUCSTP. Elle ne devrait pas diminuer pour les communes éligibles comme nous à la DSU. Nous retenons donc l'hypothèse d'une DCRTP passant de 19 à 30 K€ pour Albertville,
- le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) progresse de 10 M€ au niveau national. N'en ayant pas bénéficié en 2017, nous n'en tenons pas compte en 2018.

Ces hypothèses conduisent à prévoir des compensations fiscales qui **évoluent globalement** de 592 K€ à **1,363 M€** entre 2017-2018, soit de **+ 770 K€**, essentiellement du fait du **nouveau dégrèvement de TH** (823 K€).

Je vous rappelle cependant que le gouvernement n'a pas encore précisé par quel mécanisme il prévoyait de compenser cette dernière mesure. Nos hypothèses sont donc formulées sous cette réserve importante.

1.2.3. Le cap vers toujours plus de péréquation est maintenu :

La loi de finances 2018 met toujours l'accent sur la **péréquation verticale** des dotations de l'Etat, dans le souci de soutenir prioritairement les collectivités les plus défavorisées :

- la **dotation de solidarité rurale** (DSR) est accrue une nouvelle fois, de 90 M€ par la LFI 2018. Notre commune l'a perçue en tant que bourg-centre de moins de 20 000 habitants jusqu'en 2014. En 2015, nous n'avons bénéficié que du mécanisme de garantie⁹, puisque nous dépassons le seuil démographique. Depuis 2016 nous ne sommes plus éligibles.
- la **dotation de solidarité urbaine** (DSU) est également augmentée une nouvelle fois de 110 M€ par la LFI 2018. Albertville devrait donc continuer à en bénéficier, d'autant qu'elle gagne à une répartition prenant plus largement en compte le revenu par habitant au détriment de celui du potentiel financier depuis l'année dernière : elle est ainsi passée de la 368^{ème} en 2016 à la **350^{ème} place** en 2017. Nous estimons par défaut que notre DSU atteindra **717 K€** en 2018 au vu des évolutions antérieures (+ 40 K€).
- la **dotation nationale de péréquation** (DNP), qui vise à compenser les écarts de richesse

6 Population DGF = 19 714 habitants INSEE recensés contre 19 742 en 2017 + reconduction par défaut à ce stade des 222 résidences secondaires identifiées en 2016.

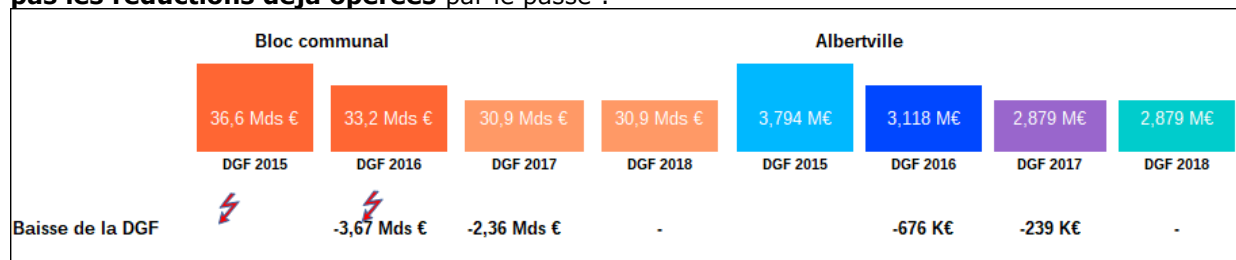
7 A 1 % des recettes réelles de fonctionnement prises en compte pour la contribution au redressement des comptes publics, et non plus à 3 % de la DGF forfaitaire n-1 comme avant 2017.

8 Cette contribution varie en fonction du retraitement des recettes de fonctionnement qui est opéré depuis 2015, principalement pour ne retenir que des recettes courantes.

9 50 % du montant n-1 l'année de la perte de l'éligibilité, soit 100 K€.

entre les communes, est maintenue à l'identique à l'échelle nationale.
 Albertville a perçu une DNP de **122 K€** en 2017. Nous retenons par hypothèse le même montant, sachant que dans le pire des cas nous bénéficierons d'un mécanisme de garantie de 50 % de la somme perçue l'année dernière.

Pour Albertville, la **DGF totale** pourrait **demeurer à 2,879 M€** en 2018, ce qui **ne gomme toutefois pas les réductions déjà opérées** par le passé :



DGF - en K€	Evolution générale 2018	DGF Albertville 2015	DGF Albertville 2016	DGF Albertville 2017	DGF Albertville BP 2018
Dotation forfaitaire hors écrêt et contribution	-	3 499	3 481	3 469	3 467
Ecrêtement	< 1% RRF n-1	-68	-157	-225	-225
Contribution au redress des finances pub.	variable	-465	-932	-1 165	-1 202
DSR	+90 M€	100	0	0	0
DSU	+110 M€	587	593	677	717
DNP		142	132	122	122
TOTAL DGF groupe communal	-	3 794 K€	3 117 K€	2 879 K€	2 879 K€

Dans le même temps, le gouvernement entend poursuivre la péréquation horizontale mise en œuvre depuis 2012 avec le **fonds intercommunal de péréquation intercommunale et communale (FPIC)**, dont l'enveloppe nationale est stabilisée pour la 3^{ème} année consécutive à 1 Mrd €.

L'impact du changement régulier de la carte intercommunale rend difficile la simulation de l'évolution de la contribution annuelle du territoire d'Arlysère à ce fonds.

Notre commune a déjà bénéficié l'an dernier d'une **réduction significative de sa contribution de 137 K€**, avec un prélèvement de 296 K€, grâce à la transformation de notre intercommunalité en **communauté d'agglomération** aux territoires et compétences élargis.

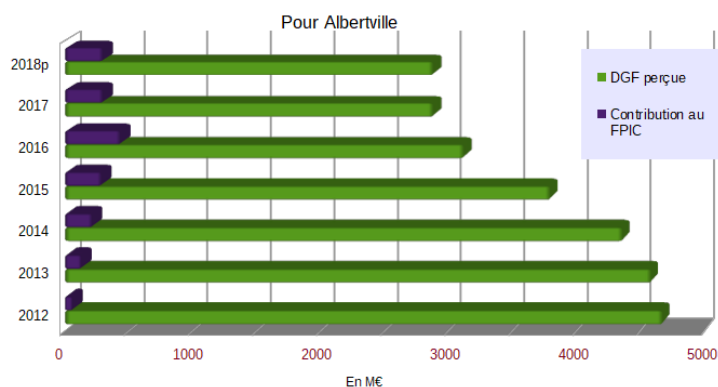
Arlysère table sur une stabilisation de la contribution de notre territoire. Nous retenons cette hypothèse dans l'attente de la notification par l'État courant mai :

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	TOTAL
Enveloppe nationale - M€	150	360	570	870	1 000	1 000	1 000	4 950
Contribution Albertville - K€	56,7	126,7	211,0	284,7	433,3	296,0	296,0	1 704

Au total, la perte de ressources que constitue pour Albertville sa **contribution au « redressement » des finances publiques** pourrait représenter :

- **296 K€ en 2018** (soit environ 1,2 % de nos recettes réelles de fonctionnement annuelles),
- **3,225 M€ en cumul sur la période 2014-2018 :**

Cette ponction sur nos ressources ne sera sans doute **compensée que partiellement par les dispositifs de soutien à l'investissement local** qui pourraient nous être alloués.



Contribution Albertville – K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	CUMUL	2014-2018
Contribution au FPIC	56,7	126,7	211,0	284,7	433,3	296,0	296,0	1 704	1 521
Baisse de la DGF	5,2	89,3	223,3	566,1	676,3	238,0	0,0	1 798	3 502
TOTAL	61,9	216,0	434,3	850,8	1 109,6	534,0	296,0	3 503	3 225

1.2.4. Des mesures nationales de soutien à l'investissement local qui sont reconduites :

L'État cible de plus en plus ses subventions sur des projets qui participent de ses objectifs prioritaires. Il multiplie ces dernières années les appels à projets pour allouer ses subventions au cas par cas, plutôt qu'au vu de critères prédéfinis.

Son **grand plan d'investissement 2018-2022** (GPI annexé à la LFI 2018) est ventilé entre 4 axes, déclinés en 25 initiatives :

- l'accélération de la **transition énergétique** (rénovation thermique des bâtiments publics, remplacement de 500 000 véhicules polluants, développement des énergies renouvelables, modernisation des réseaux routiers, promotion de la lutte contre le gaspillage,...),
- l'édification d'une **société de compétences** (amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes,...),
- l'ancrage de la compétitivité de notre économie sur l'**innovation** (déploiement du très haut débit, transformation des filières agricoles et agro-alimentaires,...)
- la construction de l'État de l'âge du **numérique** (objectif de 100 % des services publics numérisés en 2020, développement des maisons de santé,...).

* * *

L'État a reconduit pour 2018 ses fonds de soutien à l'investissement local, auxquels nous pouvons prétendre pour partie :

- La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)¹⁰**, créée en 2016, atteint **615 M€** (1,2 Mrd € en 2017).

Albertville en a bénéficié à plusieurs reprises et nous espérons en profiter également en 2018, puisque de nombreux projets communaux correspondent aux axes du GPI national :

- 402 K€ en 2016 pour l'aménagement urbain de Conflans,
- 450 K€ pour la construction de la chaufferie bois énergie et la création du réseau de chaleur urbain en 2017,
- 51 K€ pour l'amélioration de la desserte du CHAM en 2017 (études en cours).
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1,046 Mrd € (contre 1 Mrd € en 2017), mais ne devrait pas nous concerner puisqu'elle est réservée aux collectivités de moins de 20 000 habitants,
- le **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)**.
Notre dossier de **travaux de sécurisation des écoles** (50 K€), au titre d'un appel à projets de toute fin 2016, ne devrait finalement être examiné que cette année.
Nous bénéficions d'une subvention de 268 K€ pour la **vidéo-protection** (solde à percevoir à la fin des travaux, en 2019, soit 54 K€).

Nous ne tiendrons naturellement compte budgétairement de ces subventions qu'au fur et à mesure de leur notification par l'État, pour respecter le principe général de sincérité de nos recettes.

¹⁰ Cette DSIL est cumulable depuis 2017 avec d'autres aides publiques, à due concurrence d'un total de financement externe ne pouvant dépasser les 80 % du coût HT d'un projet.

L'assiette du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est stabilisée après avoir été élargie¹¹ par la LFI 2016, et s'élève à 5,61 Mrds €. Son taux est maintenu en l'absence d'évolution du taux de TVA en 2016 (année d'éligibilité des dépenses) :

FCTVA	2015	2016	2017	2018
Taux	15,482%	15,761%	16,404%	16,404%

Nous en attendons un montant de **432 K€** .

- la LFI 2016 a étendu son bénéfice aux **infrastructures passives de haut débit** réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique entre 2015 et 2022, dans le cadre du plan France très haut débit, pour rattraper le gros retard français dans le développement des infrastructures numériques. Pour rappel, une disposition semblable existait préalablement, qui avait pris fin en 2014.

Sur Albertville, la société Orange organise le déploiement de ces infrastructures dans un cadre national, de 2016 à 2022. Pour 2016, le premier lot a concerné le centre-ville, la plaine de Conflans et la cité de Conflans, avec les premiers raccordements en fin d'année 2017.

La ville développe quant à elle son propre réseau pour desservir ses bâtiments et les installations de vidéoprotection.
- cette même loi a étendu son bénéfice aux **dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie** réalisés à compter du 1^{er} janvier 2016. Le FCVA qui sera ainsi perçu sera inscrit en recette de la section de fonctionnement, pour alimenter la capacité d'épargne des collectivités.

Albertville bénéficiera budgétairement de cette mesure en termes de ressources à compter de 2018.

L'État intervient également indirectement au travers des actions portées par des **agences nationales** telles que **l'ADEME**, ou par la **Caisse des Dépôts et Consignations**, des partenaires significatifs pour notre commune.

1.3. L'impact de la création d'une communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017

Une nouvelle **communauté d'agglomération Arlysère** a vu le jour le 1^{er} janvier 2017, par fusion de 4 anciennes communautés de communes Coral, CC de la Haute-Combe de Savoie, CC du Beaufortain et CC du Val d'Arly. Elle regroupe ainsi **39 communes et environ 63 000 habitants**, dont **Albertville, sa ville-centre avec environ 20 000 habitants**.

1.3.1. Un nouveau partage de compétences ville-intercommunalité

Cette nouvelle intercommunalité **a d'ores et déjà profondément modifié le paysage institutionnel local**, sachant que pour garantir le bon fonctionnement des services de proximité, elle poursuivra à l'identique, d'ici le 1^{er} janvier 2019, les actions des anciennes communautés de communes. Des compétences nouvelles lui sont/seront toutefois transférées¹².

Le développement économique : l'enjeu de nos opérations d'aménagement

L'agglomération exerce la compétence « développement économique » depuis le 1^{er} janvier 2017.

Notre ZAC du parc Olympique n'a pas été déclarée d'intérêt communautaire mais présente une vocation mixte, avec une part économique.

Dans ce contexte et dans l'intérêt d'une bonne gestion de la zone entre ses différentes composantes, **l'agglomération nous a confié par voie conventionnelle la gestion des équipements et services à vocation économique** qui sont inclus dans son périmètre¹³, la ville demeurant compétente au titre des équipements publics prévus sur le reste de son assise foncière¹⁴.

Je vous rappelle en sus que nous avons fait le choix de confier la réalisation de cette ZAC à un concessionnaire d'aménagement, auquel nous versons annuellement 500 K€ au titre de la réalisation des équipements publics pour un total de 3 M€. Cette participation financière demeure à la charge de la commune.

11 Comme en 2015, il n'a pas retenu l'idée d'un remboursement anticipé, l'année même de la dépense, de la TVA sur les investissements communaux.

12 Art.L.5216-5 et suiv. du CGCT modifié par la loi NOTRe.

13 Délibérations des conseils municipal et intercommunal des 11 et 14 décembre 2017.

14 La ZAC n'a pas été déclarée d'intérêt communautaire. Seule la zone d'activité économique (ZAE) qu'elle convient est donc visée par l'art.L.5216-5 du CGCT.

La promotion du tourisme : subventionnement de la Maison du tourisme et taxe de séjour

Le transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme » (qui fait partie de la compétence « développement économique ») signifie pour Albertville la **fin du subventionnement direct de la Maison du tourisme** depuis 2017 et le retrait de cette charge de notre attribution de compensation (176 K€).

Du fait d'une compétence tourisme partagée, la commune continuera à exercer les autres missions non dévolues à l'intercommunalité par la loi et qui relèveraient de sa politique touristique.

La **taxe de séjour** demeurera strictement communale cette année encore.

L'équilibre social de l'habitat : un nouveau partenariat avec Val Savoie Habitat

Le rattachement des offices publics de l'habitat au groupement intercommunal a été rendu obligatoire par la loi Alur¹⁵ au 1^{er} janvier 2017, dont VSH pour Albertville.

Par ailleurs, la loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert de la compétence « équilibre social de l'habitat », qui recouvre notamment pour Albertville :

- la définition et gestion du programme local de l'habitat (PLH) ;
- les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
et donc la fin des subventions accordées historiquement par la commune d'Albertville à Val Savoie Habitat (VSH) pour le financement de ses opérations de construction et de réhabilitation.

VSH apparaît par ailleurs comme l'un des **principaux acteurs opérationnels de notre futur programme de rénovation urbaine**, dans le cadre du contrat de ville.

Nous serons **particulièrement attentifs à l'évolution de sa situation financière**, sachant que l'État a économisé 1,5 Mrd € sur les aides personnalisées au logement (APL), en demandant aux organismes HLM de baisser progressivement leurs loyers¹⁶ pour rendre la mesure indolore pour leurs locataires, soit une perte de ressource évaluée par les OPH à 800 M€ dès 2018¹⁷.

L'État a également réalisé 1,5 Mrd € d'économie annuelle en relevant le taux de TVA sur les opérations de construction et de rénovation des logements sociaux de 5,5 à 10 %, entre 2018 et 2020.

Ces différentes mesures gouvernementales ont significativement fragilisé ces acteurs.

La stabilisation du livret A, sur lequel sont adossés de nombreux emprunts des OPH, qui est promise en contrepartie par le gouvernement, ne compensera pas les effets de ces deux mesures.

VSH a engagé une opération de renégociation de sa dette bancaire dans ce contexte, pour dégager des ressources courantes. Nous maintenons la garantie des emprunts concernés (cf. infra § 2.6.2).

L'eau, l'assainissement (y compris les eaux pluviales), la GEMAPI :

Ces compétences ont été transférées à l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Nous clôturerons en conséquence le budget annexe de l'eau une fois le compte administratif 2017 adopté.

L'action sociale d'intérêt communautaire : un périmètre à définir

La **définition de l'action sociale d'intérêt communautaire** sera arrêtée par l'agglomération d'ici la fin 2018 pour une mise en œuvre **au 1^{er} janvier 2019**.

Le principe d'un **transfert de la compétence petite enfance a déjà été acté**.

Dans l'attente, nous maintenons les services publics offerts jusqu'à présent par la commune et son CCAS, et le financement communal qui leur est consacré (cf. infra § 2.2.3.).

1.3.2. Des équilibres financiers « gagnant-gagnant » à l'échelle du territoire

Notre intercommunalité a défini un **pacte financier et fiscal¹⁸, qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017**. Il formalise les équilibres « gagnant-gagnant », pour la

15 Art.114 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) et art.L.421-6 modifié du code de la construction et de l'habitat (CCH).

16 Mesure dite RLS, réduction de loyer de solidarité.

17 1,2 Mrd € en 2019 et 1,5 Mrd € en 2020.

18 Adopté par le conseil communautaire le 14 décembre 2017.

communauté et ses communes membres, avec lesquels ont été opérés les transferts de compétences lors de sa transformation en communauté d'agglomération.

Ainsi, la **dotation de solidarité communautaire**, qui a été instituée temporairement en 2016 au profit d'Albertville pour 150 K€, eu égard à l'absence formalisée d'un tel pacte, a été supprimée à compter de 2017.

Nous avons ainsi collectivement tenu compte des charges non atténuées pour l'agglomération par des ressources ou des réductions d'attribution de compensation, au 1^{er} rang desquelles figure notre ancienne **participation au transport de 216 K€**.

Notre attribution de compensation 2018 ne sera définitivement connue qu'en fin d'année, une fois achevés les travaux annuels de la CLETC¹⁹. Elle **ne devrait toutefois pas évoluer** cette année.

Dans l'intervalle, nous percevrons une attribution provisoire, calquée sur celle que nous avons perçue précédemment, soit **9,149 M€**, dont 2,466 M€ d'AC fiscale (cf. ci-après).

Quant au **FPIC**, l'agglomération devra attendre sa notification par l'État (annoncée au mois de mai) et proposer un schéma de répartition de la contribution du territoire entre elle et ses communes membres. Je vous rappelle que nous retenons par défaut à ce stade l'hypothèse d'une contribution pour Albertville inchangée à seulement 295 K€ (cf. supra § 1.2.3.).

Une gestion fiscale conjointe pour une « neutralité fiscale » sur les usagers

Pour financer ses compétences, la communauté d'agglomération dispose d'une **fiscalité professionnelle unique**, à l'image de ce qui existait déjà au niveau de la Co.RAL, mais pas de l'ensemble des communautés fusionnées. Une période de lissage est mise en œuvre pour atténuer au maximum l'impact de cette harmonisation fiscale sur l'activité économique.

Arlysère dispose aussi d'une **fiscalité additionnelle sur les ménages** (taxes d'habitation et foncières) avec des taux intercommunaux unifiés immédiatement à l'échelle de son territoire.

Pour limiter l'impact sur les ménages, il a été retenu le principe volontariste de « **neutralité fiscale** » **pour les contribuables, avec un ajustement à due concurrence des taux communaux**. Ce qui a été fait en 2017 et sera **conforté en 2018**, avec une **stricte stabilité de l'ensemble de nos taux**, tant intercommunaux que communaux.

Les pertes financières qui en résultent pour les communes sont **compensées par une attribution de compensation fiscale (ACF) de l'intercommunalité**²⁰ (cf. infra § 2.1.1.).

Cette ACF est gelée à son niveau 2017, sachant qu'elle ne peut réglementairement pas être indexée²¹.

1.4. Un nouvel axe d'intervention partenariale à définir dans le courant de l'année : le programme de rénovation urbaine

La compétence « **politique de la ville** » est transférée à la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017. Les agents affectés par la ville à cette compétence lui sont également transférés depuis le 1^{er} juillet 2017.

En tant que signataire du contrat, la commune demeurera toutefois **étroitement associée au dossier du contrat de ville et de son annexe le programme de rénovation urbaine**. Elle en restera **un des principaux contributeurs**.

Une nouvelle AP/CP pourra être ouverte en cours d'année pour acter des dépenses qui

19 CLETC = commission locale d'évaluation des transferts de charges.

20 Révision libre des AC autorisée par l'art.1609 nonies C-V-1°bis du CGI, au vu d'un rapport de la CLETC (art.1609 nonies-IV du CGI).

21 Elle peut être corrigée (art.1609 nonies C-V-1° et 2° du CGI) lors des nouveaux transferts de charges, en cas de baisse des bases d'imposition de l'EPCI, s'il y a accord entre les membres et l'agglomération pour lui accorder plus de marge de manœuvre financière.

seraient à la charge de la commune dans le cadre de la convention pour notre programme de rénovation urbaine prévue en fin d'année (cf. supra §.2.4.2.).

1.5. Un soutien financier de nos autres financeurs qui évolue favorablement vers un partenariat pérenne, grâce à une démarche active de la collectivité

Des avenants aux **contrats territoriaux de Savoie** sont en cours d'élaboration à l'échelle du territoire d'Arlysère, avec le département.

Les financements de la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** pour les services préexistants sont contractualisés avec une clause de dégressivité annuelle de 7 %, sachant qu'il s'agit pour nous d'un partenaire important et incontournable de nos activités en faveur de la jeunesse et de la famille avec **750 K€** attendus en 2018.

La CAF participe à contrario **significativement au financement de notre future Maison de l'enfance**, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire. Cette opération est gérée au travers de l'AP/CP n°2017-02 (cf. infra § 2.4.1.).

Elle portera également l'essentiel du financement de l'extension du bâtiment de notre centre socioculturel, qu'elle nous a demandé de réaliser, afin d'héberger un **nouveau relais CAF en centre-ville** et de développer les synergies avec nos services. Cette opération fera l'objet de l'ouverture d'une nouvelle AP/CP en 2018 (cf. infra § 2.4.2.).

Dans ce contexte, et pour augmenter nos chances de bénéficier de ces subventions de plus en plus ciblées, octroyées sur la base de dossiers de demandes de plus en plus étoffés, il nous est apparu indispensable de **structurer notre recherche de subventions. Un agent est ainsi affecté exclusivement à cette mission depuis 2015**, et mutualisé avec notre agglomération.

Nous développons ainsi une **synergie étroite avec l'intercommunalité**, sachant que la majeure partie de nos conventions de financement valorisent aujourd'hui (voire ne retiennent que) les projets qui portent une **vision territoriale élargie**. Chacune de nos collectivités accroît aussi plus facilement son tissu relationnel, indispensable en ce domaine, tout en développant à moindre coût le savoir-faire de ses équipes.

Nous avons ici aussi récolté les fruits de notre démarche d'optimisation, avec de **nombreuses subventions significatives obtenues depuis 2015** (y compris dans le cadre de la nouvelle DSIL-cf.infra § 2.5.).

Grâce à cette nouvelle organisation, et une **implication forte de l'ensemble de l'équipe municipale**, nous avons construit de vrais partenariats, qui s'inscrivent dans la durée, avec ces différents interlocuteurs.

Nous comptons donc sur le renouvellement de leur engagement à nos côtés en 2018, mais nous n'inscrivons naturellement les financements correspondants qu'**au fur et à mesure de leurs notifications**, pour respecter le principe général de sincérité de nos recettes.

2. Les grandes orientations budgétaires de la municipalité pour 2018

Pour garantir un niveau satisfaisant d'investissement, en vue de **créer, innover, développer notre attractivité et nous adapter en permanence aux besoins de nos concitoyens**, nous continuerons à faire porter nos efforts pour **offrir des services publics de qualité au meilleur coût**.

Nous utiliserons notamment les **nouveaux leviers d'action** que nous offre la mise en place d'une **communauté d'agglomération**, la reconnaissance du **rôle de ville-centre qu'y joue Albertville**, ainsi que **les partenariats que nous entendons encore développer**.

Poursuite de nos actions pour une gestion performante :

Nous poursuivrons à cet effet les démarches précédemment engagées, à savoir :

- **priorisation de nos projets** et politiques publiques, tant en interne qu'à l'échelle intercommunale pour mutualiser les compétences, réduire les coûts et gagner en lisibilité ;
- **amélioration continue de notre politique d'achat**, avec notamment le recours à des groupements de commande publics (énergies, produits alimentaires, assurances, équipements,...) ;
- **recherche d'un moindre volume et coût de notre consommation énergétique**, qui représente plus de 1,250 M€ par an (avec des opérations de rénovation énergétique, des outils de réduction de la consommation, des changements de comportement,...) ;

- **optimisation de notre patrimoine immobilier** (cession de bâtiments, réaffectation, mutualisation, rénovation thermique, accessibilité,...).

Accélération de nos démarches pour une ville active, solidaire et innovante :

Afin de réduire notre facture énergétique, et plus globalement notre empreinte écologique, nous souhaitons donner un **nouvel élan** à notre programme d'action dans les domaines de la **transition énergétique**, notamment en :

- **coordonnant notre action avec celle de notre agglomération** (rénovation énergétique des bâtiments, réseaux économes, développement des énergies renouvelables, mobilité douce, recyclage des déchets,...) ;
- mettant sur pied un **plan pluriannuel d'isolation thermique de nos bâtiments**.
Nous avons d'ores et déjà réalisé l'isolation thermique du bâtiment de La Poste en 2016, rénové les toitures des écoles Champ de Mars et Val des Roses en 2017. L'**isolation de la Résidence des 4 Vallées** démarrera en 2018, portée par le CCAS (cf. infra § 2.4.). Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt dédié à ce thème de la Caisse des Dépôts, et avec son soutien pour 50 % du coût, nous allons en 2018 :
 - conduire un **audit énergétique complet de nos 20 bâtiments les plus énergivores** ;
 - **analyser les modalités juridiques et financières les plus adaptées pour mettre en place leur plan pluriannuel de rénovation**.
 L'ADEME nous apporte son appui méthodologique, ainsi que l'Agence régionale de l'énergie (AURA-EE). Nous partageons nos travaux sur cette thématique avec Arlysère.
- continuant d'orienter notre plan de renouvellement de notre flotte automobile vers des **véhicules moins polluants**, dans le droit fil des engagements que nous avons pris au titre de notre participation au territoire à énergie positive d'Arlysère (TEPOS). La réglementation oblige à présent les communes à acquiescer au minimum 20 % de véhicules à faibles émissions²².
- participant au programme départemental de **développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques**, coordonné par le syndicat département d'électricité de la Savoie.

* * *

Nous souhaitons également amplifier la **dématérialisation de nos process et services** et profiter des nouvelles opportunités offertes par les « **smart cities** » dans les différents secteurs de notre action publique.

Nous serons cependant **attentifs à ne pas accroître la fracture numérique** qui fragilise certains de nos concitoyens.

En 2018, cette numérisation concernera notamment le respect des nouvelles obligations réglementaires en matière budgétaire et comptable (dématérialisation des factures, transmission de pièces justificatives dématérialisées pour nos opérations comptables, visa électronique).

2.1. Des recettes de fonctionnement chaque année plus réduites et plus rigides

2.1.1. Suppression progressive de la TH et neutralité fiscale de nos taux pour le contribuable (chapitre 73) :

La réforme de la TH et son impact sur nos ressources :

Comme indiqué précédemment (cf. supra § 1.2.1), nous avons donc retenu le principe d'une stricte neutralité du nouveau dégrèvement de TH introduit par la loi de finances 2018 pour les ressources du budget communal 2018.

En effet, la somme du produit fiscal résiduel de TH et de la compensation du nouveau dégrèvement devrait être comparable au produit de TH perçu par la commune en 2017, voire supérieure si nous bénéficions d'une base d'imposition résiduelle dynamique.

Les simulations du Sénat publiées fin 2017 font apparaître pour mémoire qu'**Albertville** enregistrerait

²² Soit des véhicules électriques ou à hydrogène et émettant moins de 60g de gaz à effet de serre/km, ou des véhicules hybrides rechargeables (décrets du 12 janvier 2017).

avec cette mesure une **perte de produit de 2,741 M€ en 2020**, soit 88 % du produit de TH perçu en 2017.

Par défaut et par simplification, dans l'attente des notifications détaillées de l'Etat, nous retenons l'**hypothèse d'une perte de produit TH** qui s'élèverait pour 2018 à 30 % de cette estimation (soit le taux de dégrèvement 2018), soit **822 548 €**.

Nos bases d'imposition TH 2017 ayant enregistré une baisse de 0,57 % sur celles de 2016 (cf. détail ci-dessous), l'effet de la dynamique des bases d'imposition résiduelles de 2018 pourrait être limité voire négatif.

Notre engagement réaffirmé en faveur de taux communaux stables :

Je vous rappelle que nous nous sommes engagés pour ce mandat 2014-2020 à une parfaite stabilité de nos taux d'imposition communaux. Nous avons respecté cet engagement jusqu'à présent.

Nous conserverons cet objectif majeur en 2018, en vous proposant de voter des **taux stables pour 2018 et qui respectent le principe de neutralité fiscale** retenu à l'échelle intercommunale (cf. supra § 1.3.2.).

Pour mémoire, nous avons compensé en 2017 la hausse des taux intercommunaux par la baisse de nos propres taux d'imposition. L'agglomération nous compense la perte de ressource afférente par le biais d'une nouvelle **attribution de compensation « fiscale »**, qui devrait être gelée au montant notifié pour 2017, soit 2,466 M€.

Dans ce cadre, nos taux devraient être votés le 19 mars prochain, après ceux de l'agglomération, qui s'est positionnée le 14 décembre dernier et a maintenu elle aussi ses taux pour 2018 :

Les taux d'imposition

Taux	2013	2014	2015	2016	2017			2018		Moy nat 2015	Moy nat 2016
					Commune	Variation taux agglo	Taux agglo	commune	taux Agglo	Moy nat 2015	Moy nat 2016
TH	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	12,78%	3,51%	9,00%	12,78%	9,00%	18,41%	16,61%
FB	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	17,37%	7,00%	7,00%	17,37%	7,00%	23,42%	22,74%
FNB	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	75,26%	20,68%	22,27%	75,26%	22,27%	59,04%	57,79%

Nos produits d'imposition prévisionnels :

A compter de 2018, la **revalorisation forfaitaire de valeurs locatives** ne sera plus basée sur l'hypothèse d'inflation de l'année, mais sur l'inflation réellement constatée l'année précédente (soit **+1,0 % en 2018**, contre +0,4 % en 2017 et +1 % en 2016).

Les bases de TH sont obtenues par déduction de l'hypothèse de perte de produit sus-évoquée. Dans l'attente de leur notification et par prudence compte-tenu de l'importance de nos foyers exonérés potentiels, nous n'avons retenu à ce stade aucune dynamique des bases résiduelles.

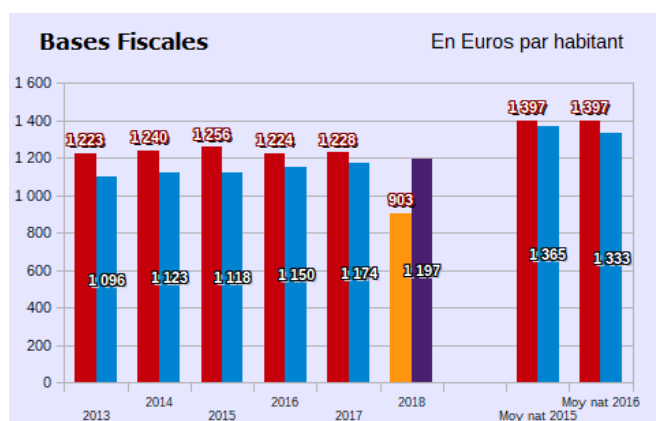
Compte-tenu des évolutions enregistrées par nos bases de FB depuis 2015, dont 0,80 % pour les variations physiques annuelles, nous retenons l'hypothèse d'une hausse totale de 1,80 % pour 2018.

L'évolution des bases du FNB étant plus erratique, nous retenons par défaut + 5,00 % de hausse.

Les bases

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 réforme TH	Evol 16/15	Evol 17/16	Evol Réf18/17	Evol moy 13-17
TH	24 103 340	24 385 326	25 262 752	24 371 840	24 233 804	17 797 593	-3,53%	-0,57%	-26,56%	0,1%
FB	21 602 453	22 078 393	22 489 716	22 894 208	23 181 174	23 598 436	1,80%	1,25%	1,80%	1,8%
FNB	39 713	37 149	36 417	37 563	40 531	42 558	3,15%	7,90%	5,00%	0,5%
BASES	45 745 506	46 500 868	47 788 885	47 303 611	47 455 510	41 438 586	-1,02%	0,32%	-12,68%	0,9%
	2,18%	1,65%	2,77%	-1,02%	0,32%	-12,68%				

Ramenées en euros par habitant, nos bases d'imposition apparaissent largement inférieures aux ratios nationaux de notre strate :



* * *

Sur la période 2013-2018, nous enregistrons une **baisse significative** au cours des trois dernières années **2016-2018 des produits de nos contributions directes**, mais qui est **compensée par de nouvelles ressources** (hormis en 2016) :

- en 2016, l'État introduit une nouvelle exonération dite « demi-part des veuves » et nos produits des contributions directes baisse de 0,5 %, soit de 45 K€ ;
- en 2017, nos taux d'imposition sont réduits dans le cadre d'une gestion fiscale conjointe avec notre nouvelle agglomération ; nos produits fiscaux baissent de 2,431 M€ mais nos ressources fiscales globales disponibles en matière de fiscalité directe locale sont augmentées de 34 K€ grâce à la perception de la nouvelle **attribution de compensation fiscale intercommunale (AC Fiscale)** ;
- en 2018, nos ressources fiscales globales pourraient augmenter de 74 K€ avec l'effet attendu de la dynamique des bases de FB et le maintien de l'AC Fiscale, sous réserve de la **compensation intégrale par l'État des effets de la nouvelle réforme de la TH**.

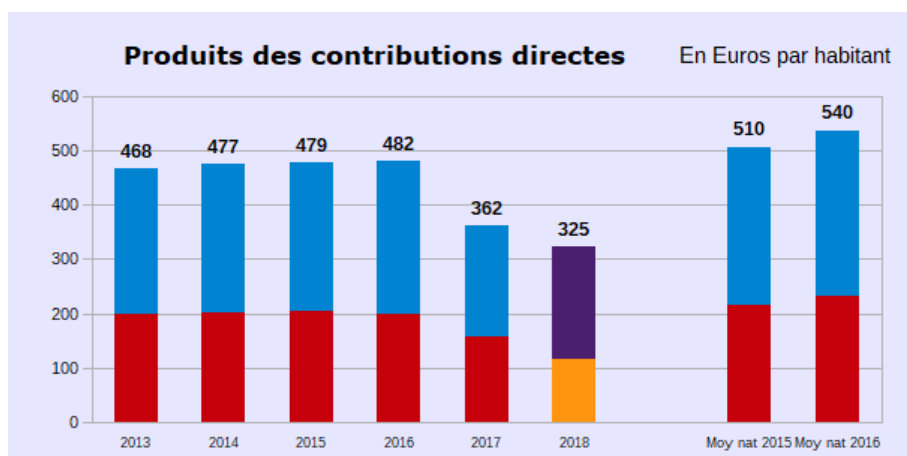
Les produits

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 réforme TH	Evol 16/15	Evol 17/16	Evol Réf18/17	Evol moy 13-17
TH	3 926 434	3 972 370	4 115 302	3 970 173	3 097 080	2 274 532	-3,53%	-21,99%	-26,56%	-5,8%
FB	5 264 518	5 380 504	5 480 744	5 579 318	4 026 570	4 099 048	1,80%	-27,83%	1,80%	-6,5%
FNB	38 101	35 641	34 938	36 038	30 504	32 029	3,15%	-15,36%	5,00%	-5,4%
PRODUITS	9 229 053	9 388 515	9 630 985	9 585 529	7 154 154	6 405 610	-0,47%	-25,37%	-10,46%	-6,2%
<i>évolution en €</i>		<i>159 462</i>	<i>242 470</i>	<i>-45 455</i>	<i>-2 431 375</i>	<i>-748 544</i>				
AC Fiscale agglo					2 465 814	2 465 814				
Compens réf TH						822 548				
SOLDE	9 229 053	9 388 515	9 630 985	9 585 529	9 619 968	9 693 972	-0,47%	0,36%	0,77%	1,0%
<i>évolution en €</i>		<i>159 462</i>	<i>242 470</i>	<i>-45 455</i>	<i>34 439</i>	<i>74 003</i>				

Au final, nous affichons entre 2013 et 2017 une baisse de 6,2 % de nos produits de contributions directes, mais nos ressources fiscales globales disponibles progressent de 1,0 %, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour 2018, ces deux évolutions pourraient s'établir à **- 10,5 % pour les produits fiscaux et + 0,8 % pour les ressources globales**.

Malgré des taux d'imposition relativement élevés pour la moyenne nationale de notre strate, nous affichons toujours des **produits de contributions directes largement inférieurs aux ratios en 2016**, dernière année de référence accessible :



Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services qu'elle a transférées historiquement à la Co.RAL, appelé « attribution de compensation » s'établissait à 6,888 M€.

Elle a évolué en 2017 sous l'effet des transferts de compétences pour s'élever à 6,684 M€. Ce montant devrait être maintenu à l'identique pour l'année 2018.

Nous bénéficions par ailleurs, comme sus-évoqué de la nouvelle AC Fiscale depuis 2017, d'un montant de 2,466 M€, qui devrait elle aussi demeurer inchangée en 2018.

Nos **attributions intercommunales** s'élèvent donc à présent à **9,149 M€** au total, et représentent **une part croissante de nos recettes** réelles de fonctionnement (RRF) : de 36 % à 39 % entre 2017 et 2018, contre 26 % en 2013.

A l'inverse, le poids de nos **produits de contributions directes s'amointrit** significativement : de 28 % à 27 % entre 2017 et 2018, contre 35 % en 2013.

Sachant que les attributions intercommunales ont vocation à être gelées, ces évolutions différenciées induisent une **réduction sensible tant de notre autonomie financière que de nos ressources, y compris en projection à moyen terme.**

2.1.2. Les autres impôts et taxes (chapitre 73) :

Pour faire participer les touristes aux dépenses d'équipements touristiques de la commune²³, nous avons instauré la **taxe de séjour** au réel en 2015, avec un début d'application en avril 2016. Son produit est estimé pour 2018 à **40 K€** (dont 10 % ou 4 K€ à reverser au département) (cf. supra § 1.3.1.).

* * *

A ce stade, la **taxe additionnelle aux droits de mutation 2018** est prévue par prudence à **604 K€**, bien que son produit 2017 dépasse les 954 K€.

Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant, mais favorable pour Albertville depuis 2015. En 2017, une opération de cession exceptionnelle entre agents économiques nous a rapporté 353 K€ de produits, que nous avons neutralisés dans nos prévisions 2018.

Nous espérons toutefois que nos actions en faveur du développement économique se traduisent une nouvelle fois par des produits bien supérieurs à ces prévisions prudentes.

* * *

Pour ce qui concerne les autres produits de droits, impôts et taxes, leur montant est prévu globalement à l'instar de ce qui a été perçu en 2017, hormis les recettes du stationnement de voirie, qui sont annulées avec la **fin du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018** (185 K€ en 2017).

Au total, nos **produits des impôts et taxes devraient s'élever à 16,688 M€** au budget primitif 2018, sachant que nous attendons en sus **823 K€ de compensation de l'État au titre du nouveau dégrèvement d'office de la TH** au chapitre 74 :

²³ Dont 176 K€ de subvention à la Maison du tourisme du Pays d'Albertville.

Recettes en K€	CA 2015	Projet CA 2016	BP 2017	Projet CA 2017	BP 2018	Evol BP à BP	Evol BP/CA17
Contributions directes	9 655	9 607	9 607	7 169	6 381	-3 226	-788
Attributions de compensation	6 888	6 888	6 738	9 149	9 149	2 411	0
Sous-total CD-ACF	16 543	16 495	16 345	16 318	15 530	-815	-788
Droits de mutation	431	536	430	955	604	174	-351
Chap.73 Impôts et taxes	17 643	17 877 1,33 %	17 597 -0,76 %	18 070 1,08 %	16 688 -5,17 %	-909	-1382

2.1.3. Le total des recettes de fonctionnement :

Nous tablons sur des **produits des services et du domaine stables** (chapitre 70) à **1,171 M€**.

Quant à nos **recettes réelles de fonctionnement**, elles devraient atteindre au total environ **23,503 M€** au budget primitif 2018, en réfection de 200 K€ sur le BP 2017, sous les réserves formulées à plusieurs reprises quant à la justesse de nos prévisions à ce stade :

Recettes en K€	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Projet CA 2017	BP 2018	Evol BP à BP	Evol BP/CA17
Chap.73 Impôts et taxes	17 643	17 877	17 597	18 070	16 688	-909	-1382
Chap.74 Dotations et participations	5 768	4 847	4 407	4 787	5 180	773	393
Chap.70 Produits des services et du domaine	1 298	1 244	1 161	1 257	1 171	10	-86
Autres opérations réelles	643	1 915	538	1 257	464	-74	-793
RECETTES RELLES FONCTIONNt	25 352	25 883	23 703	25 371	23 503	-200	-1868
Hors cessions patrimoniales		2,09 %	-3,36 %	-1,98 %	-0,84 %		

2.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées au bénéfice d'une offre de services publics de qualité et innovants

2.2.1. Les charges de personnel toujours maîtrisées (chapitre 012) :

La collectivité s'est engagée à poursuivre la maîtrise des frais de personnel, qui constitue toujours le 1^{er} poste de dépense avec une **prévision budgétaire prudente à 11,730 M€** pour 2018, soit environ **54 % de nos dépenses** réelles de fonctionnement. Ce montant doit en effet nous permettre de faire face aux conséquences, difficilement chiffrables à ce stade, des nouvelles mesures réglementaires.

Compte-tenu des remboursements et refacturation d'une partie de ces frais de personnel, ils pèsent au final pour environ 11,2 M€ dans le budget principal 2018, contre 11,1 M€ en 2017.

Les contraintes externes :

Pour 2018, nous aurons des évolutions mécaniques de nos frais de personnel avec l'actualisation de certains taux :

- la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2018 de + 1,24% ;
- le relèvement du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) à compter du 1^{er} janvier 2018 : de 5,1 % à 6,8% des revenus d'activité.

Sa charge sera neutralisée pour les agents par des baisses d'autres cotisations et une nouvelle indemnité compensatrice obligatoire. Pour limiter ou neutraliser son impact financier pour les employeurs, d'autres cotisations patronales sont réduites.

- le relèvement du taux de cotisations patronales du centre départemental de gestion de la Savoie (CDG) : de 1,28 % à 1,31 % pour les agents publics ;
- le taux de cotisation plafond versée au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sera stable à 0,9 % de la masse salariale.

Nous estimons l'impact lié au glissement vieillesse technicité positif (GVT)²⁴ à environ **0,9 % par**

²⁴ Il correspond à l'avancement automatique sur la grille indiciaire (composante « vieillesse »), ainsi qu'au changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix dans un grade (composante «

an, soit environ + 100 K€ de charges annuelles pour la commune à effectif constant.

Diverses mesures nouvelles ont en sus été décidées par le gouvernement :

- le rétablissement du jour de carence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- le report d'un an des mesures statutaires à mettre en œuvre dans le cadre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et à l'avenir de la fonction publique.

Il pourrait entraîner des changements de stratégie d'évolution de carrière pour certains agents, comme le report de leur départ en retraite.

Nos choix internes pour maîtriser les frais de personnel :

L'évolution de nos dépenses résulte aussi de nos choix internes, tels que :

- **la structuration et l'organisation des services :**
Notre gestion des effectifs doit tenir compte du **transfert des agents** affectés aux compétences nouvelles dévolues à l'agglomération, sachant que l'optimisation des frais de personnel et de l'organisation qu'offre la **mutualisation des ressources** à l'échelle de notre agglomération est pour nous un objectif constant.
Nous étudions poste par poste les remplacements qu'induisent les mouvements de personnel, par souci de bonne gestion. 25 agents communaux peuvent notamment prétendre à un **départ à la retraite** en 2018 (dont 16 départs certains).
Le dispositif des **emplois d'été sera reconduit** afin d'accompagner nos jeunes dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.
- **la gestion du temps de travail :**
Nous recherchons sans cesse le moyen de limiter **les heures supplémentaires** au strict nécessaire pour la permanence et la qualité de nos services publics.
La réflexion se poursuit sur l'opportunité de maintenir le dispositif actuel d'**aménagement et réduction du temps de travail** (A.R.T.T) en lien avec l'agglomération, avec l'objectif de privilégier ce qui favorise l'efficacité du travail et le présentisme des agents, dans l'intérêt du service et des usagers.
- **la cohérence entre le régime indemnitaire et les objectifs de management** de la collectivité, qui a été refondu en 2017.
- **la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC), qui fait l'objet d'une actualisation annuelle (répertoire des emplois présents, bilan des compétences disponibles, besoins futurs en emplois et en compétences).
- l'optimisation de la couverture de notre risque statutaire, opérée en 2017 avec de nouveaux contrats d'assurance, groupés à l'échelle intercommunale, et l'option d'une auto-couverture du risque de congé pour maladie ordinaire. Ces choix nous ont permis d'économiser 84 K€ de dépense en 2017, alors que nous avons encaissé 81 K€ de remboursement d'assurance en moins, et s'avèrent donc judicieux.

En K€	2014	2015	2016	Projet CA 2017	2018
- 641 rémunérations	7 613	7 654	7 829	7 850	7 686
- 645 charges sociales	3 078	3 123	3 232	3 281	3 208
- 6455 cotisations assurances	311	346	347	235	260
- 6336 cotisations CDG CNFPT	150	146	144	144	143
- divers	171	129	109	105	200
Ville	11 323	11 398	11 661	11 615	11 497

technicité »).

En K€	Hypothèses d'évolution 2018	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Projet CA 2017	BP 2018	Evol BP à BP	Evol BP/CA17
		. Revalorisation du point d'indice	-					
. Revalorisation du SMIC (5 agents)	1,24 % au 1 ^{er} janvier							
. Régime indemnitaire	-							
. Effet GVT	0,90%							
. Protocole PPCR	-							
Rémunérations et charges		11 054	11 061	11 150	10 989	11 237	87	248
Primes d'assurance		346	347	235	263	241	6	-22
. CDG	0,02 %							
. CNFPT	0,90 % comme en 2016-2017							
Cotisations CNFPT CDG		151	144	146	143	146	0	3
Divers		131	109	132	102	106	-26	4
Chap.012 Charges de personnel	invariant par prudence	11 682	11 661 -0,18 %	11 663 0,00 %	11 497 -1,41 %	11 730 0,57 %	67	233
Chap.013 Atténuation de charges*		443	298	300	217	231		
Chap 70 Refacturations aux tiers**		521	298	300	320	298		
Charges nettes de personnel pour le budget principal		10 718	11 065 3,24 %	11 063 0,41 %	10 960 -0,95 %	11 201 1,25 %		

nd : non déterminé

ns : non significatif

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers, en cours de rattachement pour 2016

A des fins de lisibilité et de simplification de nos opérations comptables, les charges correspondant aux agents employés exclusivement pour les besoins des services faisant l'objet d'un budget annexe, sont à compter de 2016 portées directement sur ledit budget annexe.

Il est alors mis fin aux refacturations internes de ces frais entre le budget principal (qui auparavant portait la totalité des frais de personnel), et ses budgets annexes.

Les équilibres budgétaires propres à chacun de ces budgets, tant principal qu'annexes, ne sont cependant pas affectés. Seuls les montants apparaissant au budget principal, d'une part au chapitre 012 de dépense, et d'autre part, aux chapitres 70 de refacturation et 013 d'atténuation de charges, sont diminués à due concurrence.

Le CCAS s'est engagé dans la même démarche de qualité et simplification comptables.

Nos autres chantiers dans le domaine des ressources humaines :

Nous portons en sus une attention particulière à la **santé, sécurité et conditions de travail** des agents. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), en lien avec le conseiller de prévention, a finalisé le **document unique** de la collectivité.

Il reste à décliner en 2018 les **plans d'actions prévention**, qui permettront de lutter contre l'absentéisme et de faire baisser encore notre taux accident du travail. Ils seront reliés aux comptes individuels de prévention de la pénibilité (CPP).

Nous resterons attentifs aux questions d'**égalité homme/femme** et à la **lutte contre les discriminations**, pour lesquelles nous ne rencontrons pas de problème significatif à ce jour.

Le service des ressources humaines sera également fortement mobilisé cette année sur :

- la préparation du **prélèvement à la source de l'impôt** sur le revenu de nos agents d'ici le 1^{er} janvier 2019, qui impliquera sans doute une évolution de nos outils de gestion ;
- la mise en œuvre du **compte personnel d'activité** (CPA), qui a pour objectifs de renforcer l'autonomie des agents et de faciliter leur évolution professionnelle. Il comprend un compte personnel de formation (CPF), un compte d'engagement citoyen (CEC) et un compte prévention pénibilité (CPP).

2.2.2. Les achats et prestations de services (chapitre 011) :

Compte-tenu des axes de travail précités (cf. supra § 2), et des incertitudes qui pèsent sur nos ressources de gestion courante, nous prévoyons de **reconduire prudemment notre poste d'achat de fournitures et de prestations** (chapitre 011) à son montant antérieur, soit **environ 5,120 M€**, comme au budget primitif 2017.

Nous devons toutefois faire face dès le début de l'année à la **forte hausse des prix du gaz (+ 6,9%), des carburants (+ 10 % taxe sur le diesel, soit +7 cts/litre)**, qui représentent à eux seuls à minima **653 K€ de dépenses pour 2018**.

* * *

Le dynamisme commercial de notre centre-ville constitue l'un de nos objectifs économiques prioritaires, en concertation avec l'agglomération.

En raison des travaux lourds qui se dérouleront dans notre principale artère commerçante en 2018, nous avons souhaité **accompagner les commerces pour réduire l'impact que pourront avoir ces travaux** sur leur activité.

Nous avons ainsi confié une mission d'assistance et de conseil aux commerces concernés et volontaires, pour les aider à adapter leur offre et accompagner leur transformation en s'ouvrant au commerce en ligne.

Un partenariat a également été initié avec la chambre de commerce et d'industrie pour favoriser l'émergence de **boutiques éphémères** sur la place de l'Europe.

* * *

Cinq festivals rythmeront **chaque saison 2018** et valoriseront le bassin albertvillois, avec leurs lots de rencontres, d'échanges et d'émotion :

- la 1^{ère} édition du **Festival des jardins alpestres** se tiendra les 19 et 20 mai, et vise à renforcer le lien entre l'homme et le patrimoine végétal alpin au travers d'un concours de jardins éphémères, d'un cheminement entre des jardins botaniques et de différentes animations ;
- nous soutiendrons une nouvelle édition (41^{ème}) de l'incontournable **Festival des musiques militaires**, organisé par le Comité des fêtes du 6 au 8 juillet, et qui rencontre également un succès qui ne se dément pas ;
- **l'Albertville Jazz Festival** est à présent bien ancré dans le territoire savoyard et propose une programmation d'envergure (4^{ème} édition du 25 au 29 juillet). Nous subventionnons son organisateur ;
- le **Grand Bivouac** posera comme chaque automne ses valises à Albertville, du 18 au 21 octobre, et nous racontera ses voyages à travers le monde. Nous poursuivrons notre important partenariat logistique et financier ;
- notre ville deviendra une station éphémère le temps d'un week-end pour le traditionnel **Neige et Glace** (4^{ème} édition), une occasion unique de promouvoir les sports d'hiver et les métiers de la montagne.

L'implantation du **Centre national de ski et de snowboard** fait d'Albertville le camp de base du ski et favorise l'implantation d'entreprises dédiées sur notre territoire. La même dynamique participe de la création de notre ZAC du Parc olympique.

D'autres temps forts marqueront également notre calendrier 2018 :

- nous accueillons début février à la Halle Olympique le **1^{er} tour de la coupe Davis** avec les matchs opposant la France aux Pays-Bas. Une belle occasion de faire rayonner notre territoire et nos acteurs économiques à l'international. La région participe largement au financement de cet événement aux côtés d'Arlysère ;
- une nouvelle étape du **Tour de France** aura lieu chez nous en juillet pour la 3^{ème} année consécutive, compte-tenu du succès populaire et médiatique des précédentes éditions ;
- le salon des technologies du futur **Alpes 3D Tech**, sera organisé par la Communauté d'agglomération à la Halle Olympique du 6 au 8 décembre. Nous soutenons l'association Fablab 73 qui en est l'instigatrice. Ce salon participe directement de notre volonté de mettre l'accent sur l'innovation.

Nous attendons de nouveau le **soutien de nos partenaires publics traditionnels** pour financer ces animations : notre agglomération Arlysère, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie, l'Assemblée des Pays de Savoie.

Des **partenaires privés sont également attendus en nombre**, notamment avec une dynamique économique renforcée pour certains de ces événements, sans compter les recettes directes que pourront nous procurer certains d'entre eux (locations d'espaces, prix d'entrée, mécénat...).

2.2.3. Un soutien indéfectible à l'action sociale du CCAS et une vie associative que nous accompagnons significativement :

L'accompagnement social et l'offre de service du centre communal d'action sociale à destination des jeunes enfants et des personnes âgées et handicapées seront **confortés**, avec une subvention de **820 K€** au stade du budget primitif.

Cette subvention devrait être ramenée à 570 K€ en cours d'année, une fois les résultats historiques intégrés (contre 852 K€ au BP 2017, et 587 K€ versés effectivement sur l'année).

Je vous rappelle que l'agglomération mène en concertation avec ses membres, des travaux de

définition d'une action sociale d'intérêt communautaire par Arlysère (cf. supra § 1.3.1).

Le projet de **transférer le centre socioculturel au CCAS** est toujours d'actualité, pour assurer une meilleure lisibilité de notre politique sociale et favoriser les synergies entre leurs différentes actions. Toutefois, sa mise en œuvre ne sera pas effective avant le 1^{er} juillet et par conséquent le budget primitif 2018 ne sera pas impacté.

Le soutien à l'initiative associative sera maintenu, alors même que nous maîtrisons nos propres dépenses, car elle contribue directement à notre qualité de vie en œuvrant notamment pour l'éducation citoyenne des jeunes, la solidarité, la cohésion intergénérationnelle, l'animation du territoire et son rayonnement.

Du fait du resserrement croissant de nos ressources courantes, nous devons cependant porter un regard vigilant et pertinent aux demande formulées par les associations, tant pour ce qui relève de l'appréhension de l'intérêt communal de leur projet que de la réalité de leur besoin de financement.

Dans l'attente du plan d'action du contrat de ville pour 2018, qui sera défini par le comité de pilotage prochainement, je vous propose de retenir le principe du maintien des crédits budgétaires alloués dans ce cadre aux associations l'an dernier, soit 15 K€.

Je vous rappelle que la subvention versée antérieurement à la **Maison du tourisme est assumée depuis l'année dernière par l'agglomération.**

Par ailleurs, le **CAPS** nous a sollicité en 2017 pour un partenariat économique plus actif à ses côtés, afin de soutenir sa **création d'emplois d'insertion**. Nous avons alors arrêté de le subventionner (15 K€ en 2016), en contrepartie des prestations de service avec clauses d'insertion sociale que nous pouvons lui confier pour l'entretien de notre parc de mobilier urbain (15 K€ prévus au chapitre 011). Nous reconduisons ce dispositif en 2018.

Dans ce contexte, et afin de ne pas geler inutilement les crédits 2018, je vous propose de prévoir une somme de **740 K€ au budget primitif (BP) pour les subventions aux associations, comme au BP 2017**. Nous pourrions être amenés à la revaloriser si des demandes le justifient en cours d'exercice :

Subventions aux associations	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Crédits ouverts au budget	931 000	931 000	961 000	945 000	740 000 au BP	740 000
Crédits consommés	890 328	951 463	863 221	943 740	780 641	
<i>Dont Maison du tourisme</i>	<i>151 650</i>	<i>175 189</i>	<i>176 000</i>	<i>176 000</i>	<i>0</i>	
<i>Dont CAPS</i>				<i>15 000</i>	<i>0</i>	
<i>Dont subv exceptionnelles non reconduites</i>				<i>15 000</i>		
<i>Dont autres associations</i>				<i>737 740</i>		

2.2.4. Des projets importants pour les services gérés au travers de budgets annexes :

Nous porterons aussi une attention particulière à la gestion de nos services qui font l'objet d'une individualisation budgétaire, et dont le financement pèse significativement sur nos équilibres budgétaires.

Plusieurs projets les concernent qui devraient avoir des **retombées positives en termes de qualité de service, de développement économique du territoire et d'optimisation de leur gestion** :

	Projets 2018	Investissements	Fonctionnement
Réseau de chaleur	Lancement de la 1^{ère} tranche d'acquisition et de travaux	CP 2018 = 12,674 M€. Financés par l'avance de l'ADEME + DSIL + subvention FEDER + prêts Avance communale = 50 K€ à prévoir au BP pour couvrir le remboursement des 1ers emprunts avant la commercialisation du service	Subvention communale à prévoir = 71 K€ au BP contre 50 K€ au BP 2017 réduite à 48 K€ en cours d'année
Eau	Transfert effectif à l'agglomération au 1^{er}		

	janvier 2018. Clôture du budget annexe après le vote du CA 2017		
Parking souterrain de l'Hôtel de ville	Gérance avec un prestataire de service depuis le 1 ^{er} février 2017 Gratuité du samedi depuis le 04/02/2017, pour favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville		Subvention communale à prévoir = 58 K€ au BP
CIS	DSP mise en service fin 2016 Clôture du budget annexe dédié envisagé en cours d'année , une fois les dernières dépenses d'investissement réglées		Subvention communale à prévoir = 63 K€ au BP contre 90 K€ au BP 2017
Cuisine centrale	Reprise de la gestion du service de portage des repas à domicile depuis 2017 (avant au CCAS) Développement continu de l'approvisionnement en circuit court, démarche d'amélioration continue de la gestion avec notamment la recherche de nouveaux clients		Subvention communale à prévoir = 48 K€ au BP contre 70 K€ au BP 2017 à annuler en cours d'année
Locaux professionnels loués	Projet d'aménagement d'une maison de santé dans les locaux de l'EEEFVS, définition du besoin en cours	Subvention de l'ARS et de la région. Participation résiduelle de la commune (10 K€ maxi à ce stade, à voir en cours d'année) Remboursement d'une partie de l'avance à la commune pour le CNSS à prévoir en cours d'année (solde dû de 120 K€)	Subvention communale à prévoir = 170 K€
Opérations d'aménagement	Vente de la totalité des lots de l'entrée Sud des Chasseurs Alpains en 2017. Derniers travaux d'aménagement à conduire dans ce cas. A l'étude. Pourraient être inscrits au BS 2018	Avance provisionnelle à prévoir = 5 K€ au BP, qui devrait être annulée en cours d'année	Subvention communale = 5 K€ à prévoir au BP à réduire voire annuler en cours d'année

Les **subventions de fonctionnement** que le budget principal devrait allouer à ces budgets annexes sont évaluées à ce stade à **415 K€ pour le budget primitif (BP)**, contre **529 K€** au BP 2017. Elles devraient être réduites à 342 K€ en cours d'année après la reprise de leurs résultats historiques.

Quant aux **avances** du budget principal **pour leur investissement**, elles sont évaluées à **30 K€** pour le BP et pourraient atteindre 38 K€ avec le soutien potentiel au projet de maison de santé. A contrario, les budgets annexes devraient être à même de rembourser les avances historiques du budget principal pour 50 K€ en cours d'année.

2.2.5. Le total des dépenses de fonctionnement :

Notre contingent du **service départemental de service incendie et secours** est notifié à **976 K€** (966 K€ en 2016, soit +1,0 %).

Pour ce qui est de nos **charges financières**, l'année devrait rester marquée par un accès

facile au crédit pour les communes, à des taux qui demeureraient historiquement bas même s'ils sont attendus en légère hausse.

Nous espérons également bénéficier largement des **prêts de la CDC à taux bonifiés** pour nos opérations de transition énergétique et d'aménagement urbain.

Nos charges sont évaluées à ce stade prudemment à **783 K€**, contre 777 K€ en réalisation 2017, compte-tenu d'une provision pour les emprunts à souscrire courant 2018. Nous pourrions affiner cette prévision à l'occasion du budget primitif.

Nos dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever sous ces différentes hypothèses à environ **21,875 M€** au budget primitif (BP) 2018, soit à un montant en retrait de **0,6 % sur le BP 2017**, grâce à notre effort de maîtrise de nos charges de personnel et de gestion courante, que complète une moindre pression de nos charges financières :

Dépenses en K€	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Projet CA 2017	BP 2018	Evol BP à BP	Evol BP/CA17
Chap.012 Charges de personnel	11 680	11 661	11 663	11 497	11 730	67	233
Chap.011 Charges à caractère général	4 788	5 015	5 122	4 780	5 120	-2	340
Chap.65 Autres charges de gestion courante	3 650	3 590	3 735	4 220	3 535	-200	-685
Chap.66 Charges financières	899	850	804	777	783	-21	6
Chap.014 FPIC et divers	285	433	276	298	300	24	2
Chap.67 Charges exceptionnelles	347	655	400	367	407	7	40
DEPENSES RELLES FONCTIONNt	21 649	22 204 2,56 %	22 000 -2,34 %	21 939 -1,19 %	21 875 -0,57 %	-125	-64

Nous prévoyons donc une **évolution de notre train de vie qui est largement inférieur au plafond de + 1,2 % par an** qui nous est assigné par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Nous participons donc pleinement au redressement des comptes des administrations publiques.

NB : les évolutions contrastées des crédits des chapitres 65 et 67 entre les BP et CA s'expliquent par la prise en compte en cours d'année des excédents antérieurs reportés, qui nous permettent de réduire à ce moment là les subventions allouées au CCAS et à nos budgets annexes. En 2016, nous avons également enregistré au chapitre 67, en cours d'année et non au BP, le rattrapage historique de la TVA sur notre concession de parking pour environ 300 K€.

2.3. Notre niveau prévisionnel d'épargne :

Au final, notre fonctionnement 2018 devrait être arbitré pour garantir un **effort d'épargne brute d'environ 1,9 M€ au budget primitif, comparable à celui de 2017 (2,0 M€)** :

- 23,805 M€ de recettes ;
- 21,875 M€ de charges.

2.4. Nos grands projets d'équipement :

Nous projetons pour 2018, au budget primitif un **effort d'investissement conséquent** :

- **13 M€ HT pour le budget annexe du réseau de chaleur**
- **7,6 M€ pour le budget principal**

qui sera ajusté au regard des marges de manœuvre réelles de la commune en cours d'exercice (épargne complémentaire, subventions, cessions patrimoniales,...).

Ce programme d'équipement sera budgété au fur et à mesure que nous dégagerons des marges de manœuvre budgétaire, notamment grâce à nos excédents antérieurs et aux subventions de nos partenaires, et **pourrait atteindre 10 M€ en cours d'année pour le budget principal.**

* * *

Nous cherchons toujours prioritairement à dynamiser notre tissu économique, développer l'attractivité touristique de notre bassin en profitant de ses nombreux atouts, pour garantir et améliorer l'emploi local.

Nous entendons aussi consolider les services centraux qui sont offerts à notre territoire et hébergés sur notre commune.

Nous allons présenter à ce titre notre **candidature, conjointement avec notre agglomération, à l'« Action cœur de ville »** lancée tout récemment par le gouvernement.

Cette action partenariale, en faveur des villes « moyennes » hors périmètre des métropoles, propose la mise en œuvre concertée d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), ouverte à l'innovation territoriale, pour gommer les problématiques rencontrées au cas par cas par chacun des territoires qui sera retenu par l'État (dégradation du bâti, vétusté des équipements, vacance des commerces, insuffisance des offres de services, traitement du patrimoine historique,...).

2.4.1. Les opérations lourdes et pluriannuelles en cours (AP/CP) :

Les opérations en cours gérées budgétairement sous forme d'AP/CP 2018 révisées de **5,585 M€** au budget primitif du **budget principal 2018** :

N°	Objet	Montant AP fin 2017	Réalisé antérieur hors reports	CP2017 yc reports	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5 yc rénov thermique	1 217 031	1 026 535	190 496			
2012-01	Maison des associations, aménagt	1 338 878	1 338 878	0			
2015-01	Restaur. Église Conflans	446 796	0	287 796	54 600	58 200	46 200
2015-04	Vidéo-protection	1 112 243	7 500	674 742	220 000	210 000	
2015-05	Aire de jeu QPV	92 532	0	92 532			
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000	0	96 083	144 917		
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 006 688	0	382 984	236 390	221 336	165 978
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 494 200	35 047	2 459 153	115 000		
2016-02	Rénovation thermique des écoles	1 958 766	3 252	324 514		376 000	1 255 000
2016-03	Aménagement urbain HDV	4 480 000	0	200 000	197 580		
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	150 000	0	150 000			
2017-01	Réseaux centre aménagt rue République	5 313 480	0	1 562 055	2 616 710	1 134 715	
2017-02	Maison de l'enfance	6 282 500		101 000	2 000 000	3 619 000	611 982
TOTAL AP ville en cours 2018 TTC		26 134 114	2 411 212	6 521 355	5 585 197	5 619 251	2 079 160

Ces dépenses seront couvertes par :

- à minima, les **subventions** déjà notifiées, dont le montant attendu en perception pour 2018 est évalué à **781 K€** au regard des travaux concernés ;
- les **prêts de la CAF pour 500 K€** au titre de la Maison de l'enfance seront intégrés lors du budget supplémentaire (ils figureront en report 2017 – cf. infra § 2.6.1).

Le **solde du besoin de financement de ces AP/CP en cours** s'élève donc à ce stade à **4,804 M€**.

- AP 2015-01 - l'opération de **restauration des objets de l'église de Conflans et rénovation du clocher et de son escalier d'accès** enregistrera la fin des travaux sur le clocher.
Nous avons sollicité la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Fondation du patrimoine et le département de la Savoie pour ce projet. Leurs subventions devraient représenter environ 148 K€, soit 70 % du coût HT, avec un reste à charge de la commune de 107 K€.
Je vous rappelle qu'une souscription publique a été ouverte en 2017 à ce titre, qui abondera ce plan de financement. Nous ne doutons pas du succès que va rencontrer cette démarche participative de notre patrimoine communal, qui devrait être suivie d'autres initiatives de type « crowdfunding ». Il s'agit d'un axe novateur, et sans doute incontournable à l'avenir, de financement de nos projets d'équipement publics.
- AP 2015-04 - la poursuite du **programme de vidéo-protection** : cette opération a démarré. L'État y participe au travers du FIPDr pour 268 K€. La région abonde de 40 K€ au titre du soutien pour la sécurisation des espaces publics, avec un reste à charge de la commune de 804 K€.
- AP 2015-06 - l'aménagement du **bâtiment des services techniques** a été partiellement réalisé et l'opération devrait être clôturée en l'état au budget supplémentaire.
- AP 2015-07 - la 3^{ème} tranche de l'**agenda d'accessibilité programmée** sera lancée en 2018, concernera nos écoles, pour les opérations qui ne seraient pas décrites dans des programmes complets de rénovation d'un bâtiment.

- AP 2016-01 - **l'aménagement urbain de Conflans** (réseaux secs et humides, rénovation des fontaines,...) sera complété de travaux supplémentaires en 2018. L'État y participe pour 410 K€ au travers de la DSIL 2016. Le département nous a également subventionné en 2016-2017 à hauteur de 120 K€. La région nous a accordé 80 K€. Le reste à charge de la commune est à ce stade de 1,933 M€.
- AP 2016-03 – **Aménagement urbain de l'Hôtel de Ville** comprend une 1^{ère} tranche pour l'extension de la vélo-route des Pré-Alpes. L'État nous a accordé 146 K€ dans le cadre de la convention TEPOS (territoire à énergie positive), la région 30 K€ et le département complètera le subventionnement pour 38 K€. Nous attendons le paiement de leurs décomptes général définitif des travaux pour clôturer les autres AP/CP en cours.

Une seule opération est à présent gérée dans le cadre de nos **budgets annexes : la construction du réseau de chaleur et la création de notre chaufferie bois énergie**

N°	Objet	Montant AP fin 2017	Réalisé antérieur hors reports	CP2017 yc reports	CP2018	CP2019	CP2020
2015-02	Réseau de chaleur	17 505 000		1 671 090	12 674 010	3 066 230	

Le démarrage des travaux est prévu prochainement pour une mise en service fin 2019. L'**ADEME** subventionne ce projet à hauteur de **7,225 M€**, soit pour 41 %. Une avance de 15 %, soit 1,084 M€) nous a déjà été versée en 2016 et nous permet de faire face aux 1^{ères} dépenses.

L'État a complété avec une **DSIL 2017 de 450 K€**. L'Europe nous accompagne, au travers du **FEDER**, à hauteur de **1,410 M€**.

Reste un besoin de financement de 8,214 M€. Nous avons obtenu des **prêts bonifiés** dédiés à ces projets **de la Caisse des dépôts et consignations**, qui en couvrent environ 50 %, soit **4,296 M€**. D'autres emprunts seront sollicités pour couvrir le solde du besoin de financement, au fur et à mesure des besoins annuels. Les recettes d'exploitation du service permettront, à compter de sa mise en service, de couvrir les frais afférents.

Avec ce **projet de transition énergétique majeure**, il s'agit pour nous de :

- **réduire notre empreinte écologique ;**
- **assurer partiellement notre indépendance énergétique** en valorisant notre abondante ressource locale en bois ;
- **garantir l'accès pour un très grand nombre d'habitants à une énergie au prix maîtrisé et peu évolutif.**

Avec la forte augmentation du gaz cette année, l'attractivité économique de ce projet est facilement démontrée pour ses prochains usagers.

2.4.2. Les nouvelles opérations pluriannuelles envisagées (AP/CP) :

Parmi les autres projets d'équipement prioritaires pour 2018 figurent des opérations qui auront vocation à être gérées sous forme d'AP/CP, pour optimiser leur programmation financière et la mobilisation de notre capacité d'épargne.

Deux d'entre eux devraient être ouverts dès le budget primitif (BP) :

- la création d'un **point info relais pour la CAF** (cf. supra § 1.5).
Ce projet sera très largement financé par la CAF : 440 K€ de subvention et 60 K€ de prêt à taux 0 % sur 15 ans.
- la création d'un **nouveau restaurant scolaire à Saint-Sigismond**.

Ces projets porteraient à 6,1 M€ nos crédits de paiement 2018 :

N°	Objet	Montant AP 2018	Réalisé antérieur hors reports	CP2017 yc reports	CP2018	CP2019	CP2020
	TOTAL AP ville en cours 2018 TTC	26 134 114	2 411 212	6 521 355	5 585 197	5 619 251	2 079 160
	2018 Point info relais CAF	600 000			120 000	480 000	
	2018 Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond	750 000			350 000	400 000	
	TOTAL AP ville nouvelles TTC	1 350 000			470 000	880 000	
	TOTAL AP ville TTC	27 484 114	2 411 212	6 521 355	6 055 197	6 499 251	2 079 160

Les autres projets feront l'objet d'ouverture des AP/CP correspondantes **au fur et à mesure** de leur avancée, et compte-tenu notamment des partenariats financiers que nous pourrions établir, à savoir :

- **l'amélioration de la desserte du CHAM**, dont le programme est en cours de finalisation avec un coût estimé à 456 K€, pour lequel nous avons perçu 50 K€ de dotation de ruralité ;
- les équipements qui seraient pris en charge par la commune dans le cadre du **programme de rénovation urbaine**, dont l'accès à la Maison de l'enfance, le jardin incliné qui lui est adjacent, le parkway Dubois, le carrefour de l'esplanade. Cette AP sera définie et ouverte une fois le PRU signé (cf. supra § 1 .4) ;
- le **sentier d'interprétation de l'architecture et du patrimoine** (SIAP), avec notamment l'étude de sa scénographie (qui pourrait être lancée dès le BP) et la rénovation du musée de Conflans (mise en accessibilité du musée de Conflans et de rénovation de deux de ses salles, estimées à 304 K€), voire la rénovation de l'éclairage des remparts de la cité historique pour 2018 ;
- la **rénovation énergétique des bâtiments**, au vu des résultats de nos analyses avec l'aide de la CDC et de l'ADEME (cf. supra § 2), qui pourrait comprendre un premier volet de changement des menuiseries de l'Hôtel de ville, en sus des coûts des audits énergétiques, pour un total 2018 de 190 K€. Nous avons prévu au PPI une enveloppe annuelle de 500 K€ à compter de 2019, qu'il faudra naturellement affiner.

2.4.3. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement 2018 classiques :

D'autres équipements de nature variée sont d'ores et déjà envisagés pour 2018, à savoir dès le budget primitif :

- la tranche annuelle de notre **plan de réhabilitation de nos écoles**, avec une attention particulière portée cette année à :
 - **Raymond Noël** : rénovation des planchers (étude du besoin en cours au BP pour 70 K€), sachant que sa mise en accessibilité figure à l'AD'AP pour 156 K€ (cf. supra §.2.4.1.) ;
 - **la sécurité dans les écoles** : pour laquelle nous réservons une enveloppe complémentaire de **78 K€**. L'Etat poursuit l'examen de notre candidature à l'appel à projet pour la réalisation de ce type de travaux, dans le cadre du FIPDR (cf. supra §.1.2.4.) ;
 - **l'agrandissement du restaurant scolaire de la Plaine de Conflans** ;
 - la poursuite du **plan numérique** ;
- l'achèvement de l'aménagement du **parking dit de la maison des sœurs**, en parallèle de l'aménagement de la rue de la République ;
- la création d'un **nouveau colombarium à Saint-Sigismond** ;
- notre participation active au **territoire à énergie positive (TEPOS)**, avec pour la commune cette année, en sus des travaux de rénovation thermique des bâtiments déjà évoqués :
 - l'installation de **3 bornes de recharge pour les véhicules électriques**²⁵.

²⁵ Ce projet de bornes universelles en Savoie est piloté par le syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) et financé par l'ADEME. Albertville fait partie des 15 collectivités mandantes (10 communes et 5

Ce projet partagé « IRVE Savoie », est lauréat des « investissements d'avenir ». Il nous permettra de faire partie des territoires pionniers en la matière, confortera l'image dynamique de notre ville et constituera un atout pour l'attractivité économique et touristique de notre territoire ;

- le **renouvellement d'une partie de notre parc automobile avec des véhicules électriques**, qui est à l'étude par nos services, tant sur le plan de la faisabilité technique que sur celui de son mode de portage financier.

Nous maintiendrons également un **effort annuel d'entretien du patrimoine existant** (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...), **d'environ 1,4 M€** (pouvant être budgété par tranches au fur et à mesure de nos besoins, de la finalisation des projets et de l'émergence de nouvelles marges de manœuvre financières), dont **722 K€ au budget primitif**.

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

2.4.4. Les fonds versés aux budgets annexes et aux tiers :

Notre projet de budget 2018 tient compte de notre participation annuelle de **500 K€** (pour un total de 3 M€) au concessionnaire d'aménagement de la **ZAC du Parc Olympique** pour la réalisation des équipements publics (cf. supra § 1.3.1).

* * *

Au titre de nos budgets annexes (BA), sont envisagées les opérations suivantes, qui ne seront toutefois pas budgétées immédiatement compte-tenu de leur état d'avancement :

- **entrée Sud des Chasseurs Alpains** (BA des opérations d'aménagement) : la dernière tranche des **travaux de VRD** sera lancée en cours d'année, après la définition de son programme ;
- entrée Nord des Chasseurs Alpains (BA des opérations d'aménagement) : une étude est en cours pour accueillir notamment un **nouveau cinéma et des services commerciaux en centre-ville**, en lien avec notre agglomération. Cette opération pourrait être intégrée à une « Action coeur de ville » en lien avec l'État et la CDC (cf. supra § 2.4) ;
- la construction d'une **nouvelle maison de santé** (BA des locations de locaux professionnels à TVA) est à l'étude un projet porté par des professionnels dans nos locaux de l'Espace administratif, avec les financements de l'agence régionale de santé et de la région.

A l'occasion du budget primitif, nous prévoyons de verser des avances pour les besoins de financement des budgets annexes :

- du réseau de chaleur : 25 K€ pour ses 1ers remboursements d'emprunt, dans l'attente de la perception de ses produits de vente ;
- des opérations d'aménagement : 5 K€ en provision pour l'entrée Sud.

* * *

En sus de cet effort d'équipement propre de la ville, s'ajoute l'aide à l'investissement des tiers sur le territoire communal, sous forme de **subventions d'équipement versées**, qui devrait avoisiner les **135 K€** au budget primitif 2018 :

- **plan qualité routière départemental** : 133 K€, selon la convention de 30 ans nous liant avec le département de la Savoie sur 2003-2032 au titre de la traversée d'Albertville ;
- **aides à l'amélioration de l'habitat et aux économies d'énergies** : 2 K€, qui pourront être étalés dans le temps sur le plan budgétaire, au vu du nombre de dossiers éligibles, pour ne pas geler inutilement des crédits dès le budget primitif (5 K€ engagés en 2017), sachant que les aides en faveur du logement social d'intérêt communautaire relèvent à présent de la communauté d'agglomération (cf. supra § 1.3.1.).

2.5. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt

Cet effort d'équipement sera tout d'abord financé par notre **autofinancement : 1,9 M€ au stade du budget primitif pour le budget principal** (amortissements compris pour 1,0 M€).

groupements).

Les autres recettes d'investissement attendues proviendront pour le budget principal :

- du fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) pour **432 K€** (cf. supra § 1.2.4.) ;
- de la **taxe d'aménagement** évaluée à **450 K€** (538 K€ encaissés en 2017) ;
- de **subventions d'investissement**, qui seront complétées par les autres subventions attendues de nos partenaires, au fur et à mesure de leur notification, et qui comprendront au BP un montant d'environ 1,160 M€ :
 - le produit des **amendes de police**, estimé par défaut à **73 K€** (idem 2017) ;
 - **1,044 M€** de subventions notifiées et affectées à **nos AP/CP** (cf. supra § 2.4.1. et 2.4.2) ;
 - 30 K€ attendus de la CDC pour les études lancées dans le cadre de l'AMI rénovation énergétique des bâtiments (cf. supra § 2) ;
 - 12,5 K€ attendus de la DRAC dans le cadre du label ville d'art et d'histoire ;
- des cessions foncières, dont certaines sont déjà en cours de négociation et devraient être rapidement concrétisées, mais sans doute pas au moment du budget primitif ;
- diverses recettes, notamment de remboursement de capital d'emprunt par notre budget annexe des locations professionnelles à TVA, pour environ 119 K€.

Lors du vote du budget primitif :

- **ces diverses recettes** d'investissement hors emprunt pourraient donc s'élever au minimum à **4,1 M€** ;
- avec un **remboursement d'emprunt** de **2,0 M€** ;
- un effort d'**équipement propre** d'environ **7,6 M€** ;
- des **fonds versés aux tiers et budgets annexes** pour **1,0 M€** ;
- soit un besoin de financement résiduel par **emprunt** de **6,5 M€**.

Ce recours à l'emprunt sera réduit en cours d'année pour revenir dans l'épure de notre objectif de désendettement (cf. infra § 2.6.1).

Cet équilibre budgétaire sera affiné lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives suivantes, au vu notamment des cessions foncières qui se concrétiseront (1,850 M€ espérés en 2018) et des partenariats complémentaires qui pourront être obtenus.

2.6. Nous poursuivons le désendettement de la commune à l'échelle du mandat

2.6.1. La dette propre

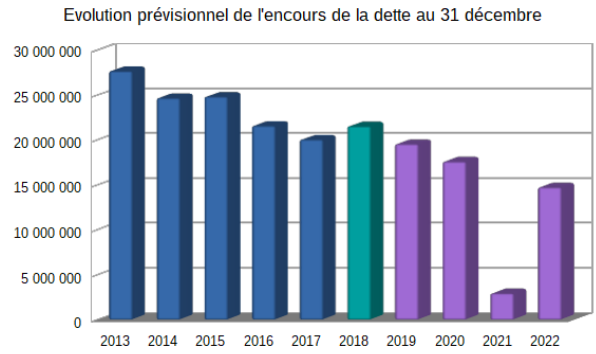
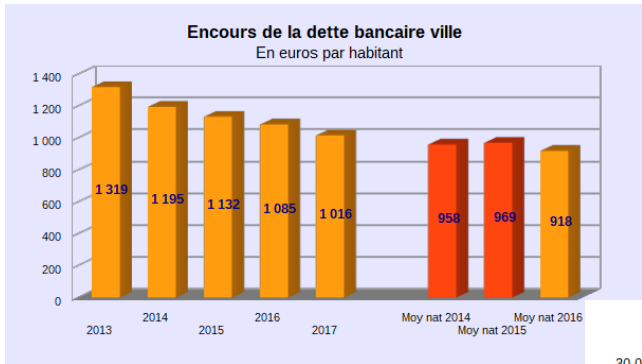
L'encours au titre du budget principal :

L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir puisque nous avons, je vous le rappelle, pour **objectif de désendetter la commune d'environ 4 M€ sur le mandat et que nous tiendrons cet objectif** avec nos orientations budgétaires actuelles.

Notre **encours de la dette s'élève fin 2017 à 20,059 M€ sur le budget principal**, soit une **réduction de 7,620 M€ depuis 2013** :

	Encours CA 31/12/2013	Encours CA 31/12/2016 yc report	Encours CA 31/12/2017 yc report	Variation 2016-2017	Variation 2013-2017
Emprunts long terme	24 061 796	21 592 931	20 059 160	-1 533 771	-4 002 636
CLTR	1 957 000	0	0	0	-1 957 000
TOTAL banques	26 018 796	21 592 931	20 059 160	-1 533 771	-5 959 636
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	21 592 931	20 059 160	-1 533 771	-7 619 636

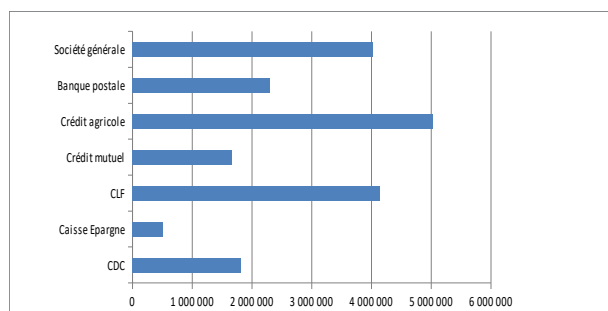
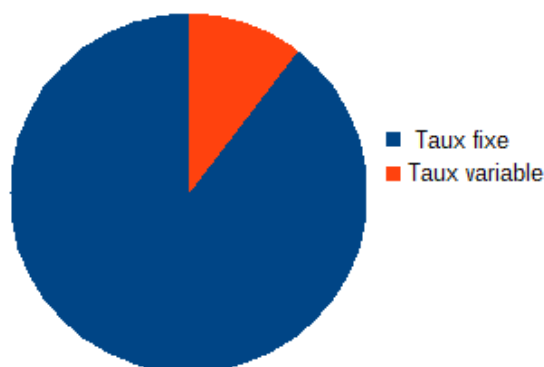
Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement** auprès des banques - **1 016 €/habitant** en 2017 - reste légèrement supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (918 €/hab en 2016), soit 1,9 M€ d'encours en plus (contre + 2,3 M€ en 2016), et nous souhaitons continuer à nous rapprocher progressivement de ce ratio :



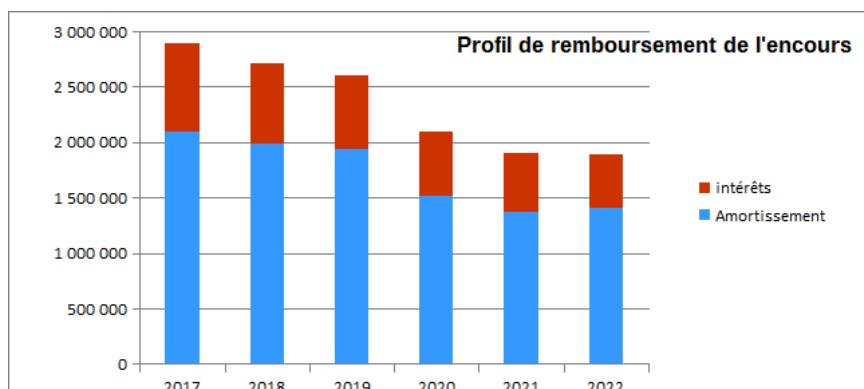
* * *

Notre **structure d'endettement est saine** puisque nous n'avons aucun emprunt à risque et que notre encours est réparti entre les prêteurs classiques du secteur public local :

Répartition dette par type de taux



Le **remboursement en capital des emprunts** souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à environ **1,982 M€** en 2018. Il convient de lui ajouter une provision budgétaire pour les emprunts à souscrire en cours d'année, que nous avons estimée à 20 K€.



Sachant que nous avons déjà réduit la dette de 7,620 M€ à fin 2017, et que nous prévoyons de lisser l'objectif de désendettement à - 4 M€ sur le mandat, nous prévoyons à ce stade :

- un **recours à l'emprunt sur 2018 d'environ 3,485 M€ en fin d'année ;**
- **et donc un endettement annuel de 1,483 M€ :**

	Encours CA 31/12/2013	Encours CA 31/12/2017 yc report	Variation 2013-2017	2018		Encours prévu 31/12/2018	Variation 2018-2017	Variation 2013-2018
				Rembours	Souscription			
Emprunts long terme	24 061 796	20 059 160	-4 002 636	2 002 305	3 210 254	21 267 109	1 207 949	-2 794 687
CLTR	1 957 000	0	-1 957 000		275 263	275 263	275 263	-1 681 737
TOTAL banques	26 018 796	20 059 160	-5 959 636	2 002 305	3 485 517	21 542 372	1 483 212	-4 476 424
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	-1 660 000	0	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	20 059 160	-7 619 636	2 002 305	3 485 517	21 542 372	1 483 212	-6 136 424

Dans un premier temps, le **budget primitif** devrait être équilibré avec un **recours prévisionnel à l'emprunt plus élevé** (6,5 M€ estimés à ce stade), pour ne pas retarder la réalisation des dépenses d'équipement. Il pourra être réduit en cours d'année grâce aux

recettes afférentes à ces opérations, au fur et à mesure de leur réalisation, pour atteindre le chiffre cible de 3,485 M€ :

- les prêts consentis à hauteur de 560 000 € à taux 0 % à la fin 2017 par la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la Maison de l'enfance et de l'extension du centre socioculturel pour l'installation d'un relais CAF, mais non encore mobilisés, seront portés en recettes du budget primitif 2018, dans l'attente de leur annulation au budget supplémentaire, après leur intégration en tant que report de recette 2017 ;
- une prévision de recours à l'emprunt se substituera dans un premier temps à des subventions s'élevant à 934 K€, dans l'attente de leur notification définitive ou versement dans le cadre d'AP/CP :
 - 750 K€ de la région pour la Maison de l'enfance²⁶ ;
 - 93 K€ de subvention pour l'aménagement de Conflans²⁷ ;
 - 91 K€ de subvention pour la restauration de l'église de Conflans et de ses objets²⁸ ;
- une autre prévision de recours à l'emprunt remplacera les produits de cessions immobilières, avant leur concrétisation par des actes authentiques courant 2018 pour 1,5 M€²⁹, au vu des compromis de vente déjà intervenus.

Notre stratégie d'endettement 2018 sera affinée à l'occasion du vote du budget primitif, et actualisée en tant que de besoin au cours de l'année.

Nous n'avons pas de désendettement minimal à opérer contractuellement cette année sur notre emprunt de crédit-revolving (CLTR) puisqu'il n'a pas été mobilisé à fin 2017.

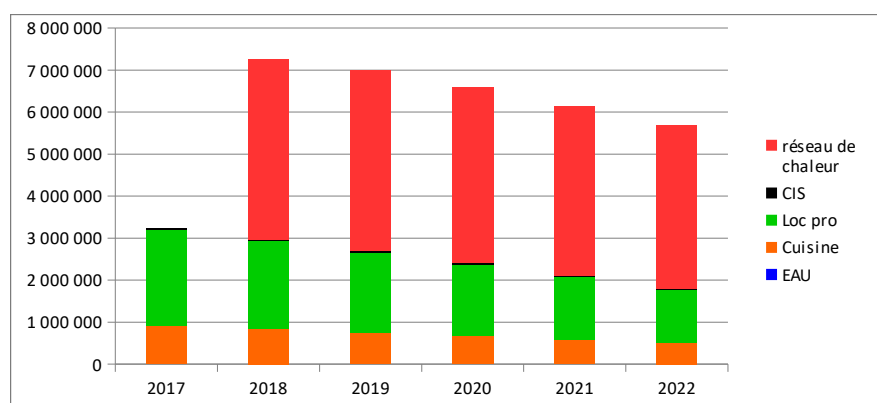
Ce contrat, encore en vigueur en 2018 (pour la dernière année) auprès de la Caisse d'Epargne, nous permet de mobiliser librement jusqu'à **275 K€** cette année pour couvrir notre besoin de financement, à un coût très faible (T4M + 0,10 %). Ce montant est intégré dans les hypothèses de recours à l'emprunt sus-évoquées.

* * *

Il nous faut également rembourser pour moitié et pour solde (soit **299 K€**) le **prêt relais FCTVA** accordé pour 599 K€ en 2015 par la Caisse des dépôts et consignations (sur 29 mois au taux de 0%). Comptabilisé au compte 103, ce montant n'est pas intégré en tant que tel à la gestion de la dette.

L'encours au titre des budgets annexes :

L'encours de la **dette bancaire** au titre des budgets annexes s'élève par ailleurs à **7,261 M€** (contre 3,240 M€ en 2017) :



Nous avons notamment eu recours à des **emprunts à taux bonifiés par la Caisse des dépôts** à hauteur de **4,296 M€ pour la construction de notre réseau de chaleur**. Ces emprunts ont été souscrits en 2017 mais ne seront mobilisés que cette année³⁰.

26 50 % des 1,5 M€ prévus au plan de financement du NPRU en discussion.

27 85 K€ de solde du FSPIL accordé pour 427 K€, 8 K€ de solde de la Région sur les 80 K€ accordés.

28 35 K€ de solde de la DRAC sur les 49 K€ accordés, 56 K€ de solde du Département sur les 75 K€ accordés.

29 Cessions : terrain av. des chasseurs alpins 650 K€, Château rouge 600 K€, terrain ch. Pt Albertin 207 K€.

30 Ils figureront donc dans les restes à réaliser en recette d'investissement du compte administratif 2017 du

La principale évolution de cet encours devrait concerner en 2018 le recours à de nouveaux emprunts pour la 1^{ère} phase de travaux du **réseau de chaleur** (cf. supra § 2.4.1.).

Il nous faut en sus tenir compte d'une **dette non bancaire supplémentaire de 3,613 M€** au titre du **Centre national de ski et de snowboard**³¹, correspondant à l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif-BEA) sous forme de loyers pendant 25 ans.

L'**encours de la dette globale** des budgets annexes, dette BEA comprise, s'élève donc **au 1^{er} janvier** de l'exercice à **10,873 M€**.

2.6.2. La dette garantie

Par ailleurs, la ville **garantit au 1^{er} janvier** un encours de **68,798 M€ d'emprunts** pour divers opérateurs (contre 71,909 M€ en 2017), qui interviennent essentiellement dans le domaine du logement social.

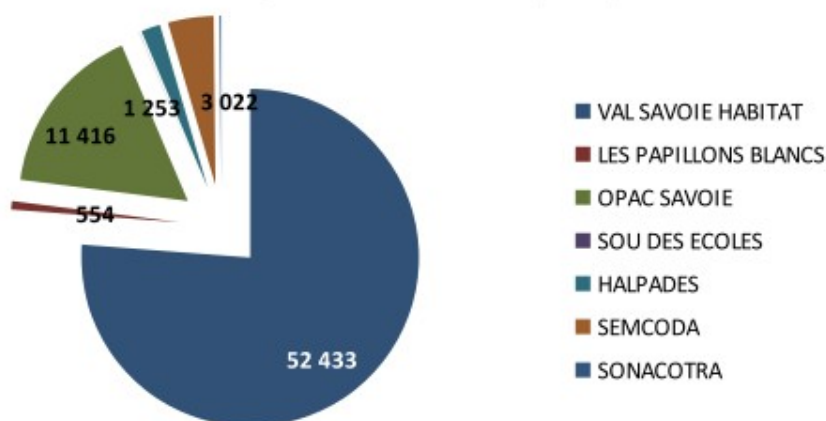
La majorité de nos garanties ont ainsi été accordées à **Val Savoie habitat** (VSH), avec 52,4 M€. Je vous rappelle que cet OPH est rattaché à notre communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017 (cf. supra § 1.3.1.).

LIBELLÉ	ENCOURS AU 01/01/2018
VAL SAVOIE HABITAT	52 432 863
LES PAILLONS BLANCS	554 161
OPAC SAVOIE	11 416 458
SOU DES ECOLES	18 265
HALPADES	1 253 059
SEMCODA	3 021 791
SONACOTRA	101 826
	68 798 423

La commune et l'agglomération se sont entendues pour répartir comme suit leur degré d'implication respectif quant aux garanties d'emprunt qu'il présente :

- **la commune conserve les garanties d'emprunt qu'elle lui a offertes historiquement**, qui figureront donc dans les états annexes au budget primitif 2018 ;
- l'intercommunalité examine quant à elle la recevabilité des nouvelles demandes de garanties qu'il présente pour ses opérations de construction-réhabilitation³².

Encours dette garantie au 01/01/18 (en K€)



*
* *

réseau de chaleur.

31 Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

32 Chaque collectivité garante dispose d'un droit de réservation de logements sociaux à due concurrence de sa proportion de garantie.

Telles sont les principales lignes directrices qui guideront notre action et le projet de budget primitif 2018 qui sera présenté au conseil municipal du 19 mars 2018.
Le débat d'orientations budgétaires 2018 est à présent ouvert.

**Suit un large débat.
Conformément à la réglementation, le débat est clos sans vote.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Le registre est signé par les membres présents,
pour extrait conforme,
Le Maire,**

Délibération rendue exécutoire après
Envoi en Préfecture le
Publication ou notification le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

ANNEXE

Effectifs

Emplois	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Emplois fonctionnels	1	0	0	1
Emplois	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Emplois fonctionnels	1	0	0	1
Emplois	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Emplois fonctionnels	1	0	0	1

Emplois	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Emplois fonctionnels	+1	0	0

Emplois	Total Effectifs 31/12/2015
Collaborateurs de Cabinet	0

Emplois	Total Effectifs 31/12/2016
Collaborateurs de Cabinet	0

Emplois	Total Effectifs 31/12/2017
Collaborateurs de Cabinet	0

Emplois	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Collaborateurs de Cabinet	0	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Administrative	11	12	52	75
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016

				A-B-C
Administrative	12	11	54	77
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Administrative	9	10	52	71

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Administrative Cat. A	+1	+1	-3
Administrative Cat. B	0	-1	-1
Administrative Cat. C	-1	+2	-2
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	+2	-6

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Technique	1	12	133	146
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Technique	1	14	141	156
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Technique	1	12	129	142

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Technique Cat. A	-2	0	0
Technique Cat. B	+3	+2	-2
Technique Cat. C	+1	+8	-12

Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	+2	+10	-14
--	----	-----	-----

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Médico-sociale	0	0	15	15
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Médico-sociale	0	0	15	15
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Médico-sociale	0	0	14	14

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Médico-sociale Cat. A	0	0	
Médico-sociale Cat. B	0	0	
Médico-sociale Cat. C	+2	0	-1
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	+2	0	-1

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Sportive	0	2	0	2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Sportive	0	2	0	2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Sportive	0	2	0	2

--	--	--	--	--

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Sportive Cat. A	0	0	0
Sportive Cat. B	0	0	0
Sportive Cat. C	0	0	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Culturelle	1	0	1	2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Culturelle	1	0	1	2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Culturelle	1	1	0	2

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Culturelle Cat. A	0	0	0
Culturelle Cat. B	0	0	+1
Culturelle Cat. C	0	0	-1
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Police	0	0	9	10

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Police	0	1	11	12
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Police	1	0	11	12

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Police Cat. A	0	0	+1
Police Cat. B	+1	0	-1
Police Cat. C	+2	+2	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	+3	+2	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Animation	0	3	14	17
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2016 A-B-C
Animation	0	5	15	20
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2017 A-B-C
Animation	0	4	12	16

Filière	Variation des effectifs 2016/2015 A-B-C	Variation des effectifs 2017/2016 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2018/2017 A-B-C
Animation Cat. A	0	0	0
Animation Cat. B	0	+2	-1

Animation Cat. C	-2	+1	-3
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	-2	+3	-4

Agents non titulaires (emplois pourvus 31/12/2015)	Catégorie	Filière	Effectifs	Indice brut
Adjoint technique	C	Technique	7	340
Adjoint administratif	C	Administrative	2	340
Adjoint d'animation	C	Animation	2	340
Agent de service des écoles	C	Médico-sociale	4	340
ATSEM	C	Animation	5	340
Responsable du secteur communication	B	Administrative	1	374
Responsable du Centre Socioculturel	B	Administrative	1	675
ASVP	C	Police Municipale	2	340
Responsable du Bureau d'Etudes	A	Technique	1	562

Agents non titulaires (emplois pourvus 31/12/2016)	Catégorie	Filière	Effectifs	Indice brut
Adjoint technique	C	Technique	6	340
Adjoint administratif	C	Administrative	3	340
Adjoint d'animation	C	Animation	1	340
Agent de service des écoles	C	Médico-sociale	3	340
ATSEM	C	Animation	16	340
Responsable du secteur communication	B	Administrative	1	381
Responsable du Centre Socioculturel	B	Administrative	1	425

ASVP	C	Police Municipale	2	340
Responsable du Bureau d'Études	A	Technique	1	562

Agents non titulaires (emplois pourvus 31/12/2017)	Catégorie	Filière	Effectifs	Indice brut
Adjoint technique	C	Technique	5	347
Agent de service des écoles	C	Technique	3	347
Adjoint administratif	C	Administrative	1	347
Adjoint d'animation	C	Animation	1	347
ATSEM	C	Sociale	2	347
Responsable du secteur communication	B	Administrative	1	490
Responsable du Centre Socioculturel	B	Administrative	1	429
ASVP	C	Police Municipale	3	347
Responsable du Bureau d'Études	A	Technique	1	434